

FEDERATION MONDIALE

Des Femmes méthodistes et pour l'Union
des Femmes Ecclésiastiques

(World Federation of
Methodist & Uniting Church Women)



MANUEL
2016-2021



L'ARBRE DE VIE

L'arbre de vie représente l'emblème officiel du World Fédération of Methodist & Uniting Church Women (Fédération De la Fédération des femmes méthodistes et pour l'Union des Femmes Ecclésiastiques) Cela nous est venu de l'église en Chine avec son symbole. Le dessin actuel qui est illustré sur la couverture vient de l'Angleterre. Il s'agit d'un arbre à feuilles persistantes qui signifie vie éternelle et vitalité. Ces branches sont déployées vers le haut et vers l'extérieur traduisant ainsi notre pensée et notre combat : tendre la main vers le ciel pour l'assistance de Dieu et envers nos prochains pour les assister.

Les 12 fruits de l'arbre sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|----------------------------------|
| 1. L'Évangélisme | 7. Le foyer et la vie de famille |
| 2. Les soins médicaux | 8. Les Projets ruraux |
| 3. L'Éducation | 9. La justice économique |
| 4. La Littérature | 10. L'amitié Internationale |
| 5. Les enfants | 11. Tempérance |
| 6. La jeunesse | 12. La paix de la Fédération |

Tels sont les symboles des grâces du service chrétien qu'on retrouvera toujours dans les vies qui sont enracinées en Christ.

« De chaque côté du fleuve se trouvait l'arbre de vie, produisant des fruits douze fois par année, une fois chaque mois. Ses feuilles servaient à la guérison des nations. »Apocalypse 22 :2 (Version de King James)

Ce manuel représente le document de travail officiel la Fédération Mondiale des femmes méthodistes et pour l'Union des femmes Ecclésiastiques pour le quinquennat 2016-2021

TABLE DES MATIERES

Page Contenu

Page Contenu

1 Table des matières	32 Programmes de la Fédération
1 Personnalités à qui s'adresser ...	32 Programme de la Journée d'étude de la Fédération
2 Message de la Présidente de la Fédération	33 Programme d'étude Bossey
3 Responsables de la Fédération	34 La Fédération aux Nations Unies
4 Représentantes des Nations Unies	34 Les Jeudis en Noir
4 Editrice; Archiviste de l'Arbre de Vie	35 Programme de Bourse Helen Kim
5 Responsables Régionales	37 Directives Financières
7 Les boursières d'Helen Kim	48 Directives de Planification des Séminaires Régionaux
9 Présentation de la Fédération	50 Directives du Programme Régional de Fusion
10 Prière de la Fédération	52 Régions et Centres
11 Chant de la Fédération	56 Publications de la Fédération
12 Engagement de la Fédération	56 Site Web & Page Facebook
13 Constitution de la Fédération	57 Thème du Quinquennat & Logo
18 Règlements Intérieurs	57 Objectifs de Développement Durable

PERSONNALITES A QUI S'ADRESSER:

Administration Générale	Présidente de la Fédération
Affaires œcuméniques / Pastorales	
Bourse d'Etudes du Mémorial Helen Kim 2021-26	
Programme d'étude Bossey	
Facilitateur des Programmes des Nations Unies	Vice-Présidente de la Fédération
Programme de la Journée La Fédération Mondiale	
Séminaires Régionaux	Secrétaire de la Fédération
Harmonisation des Programmes	
Information d'adhésion au Centre	
Toutes les Affaires Financières	Trésorière de la Fédération
Les doyennes amies	Présidente Emérite
Les boursières actuelles d'Helen Kim	
Soin Pastoral des Responsables de la Fédération et des zones	

Message de la Présidente de la Fédération



Ce fut une expérience extraordinaire d'assister à la 13^e Assemblée Mondiale De la Fédération pour l'Union des Femmes Ecclésiastiques Méthodistes qui s'est tenue du 29 au 04 Septembre 2016. En me rendant à Houston au Texas, mon objectif était de prendre ma retraite après avoir passé cinq merveilleuses années en tant que Présidente de zone pour la Grande-Bretagne et l'Irlande.

J'en suis repartie surprise et excitée de me voir confiée plus de responsabilités en tant que Présidente de la Fédération. Je suis certaine que beaucoup d'autres femmes parmi les 830 ou plus qui ont assisté à cette assemblée en sont aussi reparties transformées. C'était une difficulté pour nous de comprendre comment chacune de nous a été choisie, appelée et préparée par Dieu pour partager la parole de l'évangile à un monde qui a tant besoin d'espoir, de paix et de justice que le Christ seul peut offrir.

Je voudrais remercier Ann Connan et sa famille pour le dévouement, la détermination, et le courage dont ils ont fait preuve en organisant la 13^e Assemblée Mondiale pendant ces temps de difficultés financières. Son thème intitulé : « **Peuple choisi : Consacré à la mission d'évangélisation** »

était évoqué dans l'adoration, les études bibliques, et lors de nombreux ateliers sous les rubriques générales suivantes : « Adoration », « Relations » et « l'action sociale ». Nous avons été beaucoup encouragées par nos boursières du Mémorial de Helen Kim, par neuf exposés de zone et nos représentantes aux Nations Unies. Nous avons eu un souvenir de celles qui étaient mortes après de loyaux services à notre combat. Nous avons nommé de nouvelles responsables et accueilli nos de nouvelles doyennes-amies. Nous avons eu de discussions assez riches, accompli nos tâches et pris d'importantes décisions.

Il y a tant à faire et ce manuel préparé par la Présidente Emérite Ann Connan nous sera d'une grande aide. Je vous invite à vous joindre à moi en priant pour les nouvelles Responsables et pour que nous puissions durant ce quinquennat jouir d'une bonne situation financière. Prions pour que nous puissions tous « *Connaître Christ et le faire connaître* » comme nous proclamons au monde entier que Christ est Seigneur.

Soyez bénis,

La Présidente de la Fédération

Alison Judd

RESPONSABLES DE LA FEDERATION



**Vice-
Présidente**



Secretary
Mataiva Robertson
Nouvelle Zélande
world.secretary@wfmucw.org

Matilda Johnson

Gambie

world.vicepresident@wfmucw.org

Présidente



Alison Judd
Angleterre

world.president@wfmucw.org

Trésorière



Leu Pupulu
Nouvelle Zélande
world.treasurer@wfmucw.org
amconnan@hotmail.com

Présidente-Emérite



Ann Connan
Australie

REPRESENTANTES AUX NATIONS UNIES

New York
Brenda Smith



USA
un@wfmucw.org

Amérique Latine
Ivonne Pereira Diaz



Chili
ivonnela@gmail.com

Jeunesse
Chloe Jones



USA
ccjonez4u@gmail.com

EDITRICE DE L'ARBRE DE VIE
Ligia Istrate



Roumanie
treeoflife@wfmucw.org

ARCHIVISTE
Judith Siaba



USA
world.archivist@wfmuc.org

RESPONSABLES REGIONALES OU DE ZONES

Afrique Australe et Orientale

Présidente

Sipiwe Chisvo



Zimbabwe
seaffrica.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente

Patricia Mapani



Zimbabwe
seaffrica.vice-president
@wfmucw.org

Afrique de l'ouest

Présidente

Jemima Amanor



Ghana
westafrica.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente

Aniema Udofia



Nigeria
westafrica.vice-president
@wfmucw.org

Amérique Latine

Présidente

Leila Barbosa



Brésil
latinamerica.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente

Jessica Solar



Peru
latinamerica.vice-president
@wfmucw.org

Amérique du Nord

Présidente

Princess Pegues



USA
northamerica.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente

Sandra Gadson



USA
northamerica.vice-president
@wfmucw.org

Asie de l'Est

Présidente
Ting Sing Hong



Hong Kong
eastasia.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente
Mary Devadason



Malaisie
eastasia.vice-president
@wfmucw.org

Asie du Sud

Présidente
Mu Mu Than



Myanmar
southasia.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente
Evelyn Mercylin



Indie
southasia.vice-president
@wfmucw.org

Europe – Grande Bretagne & Ireland

Présidente
Louise Wilson



Ireland
britainireland.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente
Carolyn Laurence



Angleterre
britainireland.vice-president
@wfmucw.org

Europe - Continental

Présidente
Lidia Ribet



Italie
europe.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente
Lilla Lakatos



Hongrie
europe.vice-president
@wfmucw.org

Pacifique du Sud



Présidente
Joy Jino
Solomon Islands
southpacific.president
@wfmucw.org

Vice-Présidente
Ilaisaane Kapani
Tonga
southpacific.vice-president
@wfmucw.org



BOURSIERES DU MEMORIAL HELEN KIM

Afrique Australe et orientale

Mbali Mnaba



Phiwe Ngwadla



Afrique du Sud

Afrique du Sud

2014178863@ufs4life.ac.za
luizapereira@yahoo.com.br

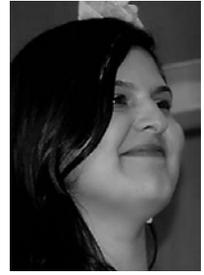
phiwe.ngwadla@gmail.com

Amérique Latine

Karen Landa



Luiza Pereira



Peru

Brésil

krn.danna@gmail.com

Amerique du Nord

Juanika Joseph



St Vincent & Grenadines

juanika.joseph@gmail.com
ruthranjit@gmail.com

Asie de l'Est

Kyeo Re Lee



Taiwan

kyeo-j@hotmail.com

Ruth Amarasuriya



Malaisie

Asie du Sud

Europe – Grande Bretagne & Ireland

Rebekah Daniel

Tharika Rajapakse

Rachel Allison

Wanda Hogan

Inde

Sri Lanka

Angleterre

Ireland



rebekahevedaniel@gmail.com

tharikarajapakse@gmail.com

rachel.allison95
@googlemail.com

wanda_hogan
@rocketmail.com

Europe - Continental

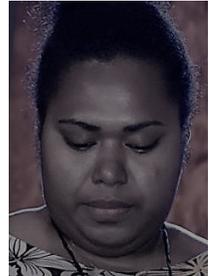
Pacifique du Sud

Helene Granum

Ligia Istrate

'Onelea Toki

Tepuola Waqainabete



Norvège

Roumanie

Tonga

Fiji

helenebenetike@hotmail.com
tepswaqainabete@gmail.com

ligiaistrate@hotmail.com

langitatalei@gmail.com

PRESENTATION DE LA FEDERATION MONDIALE

La Fédération Mondiale des femmes méthodistes et pour l'Union des femmes Ecclésiastiques autrefois connue sous le nom de Fédération De la Fédération des Femmes Méthodistes est une confrérie officiellement reconnue de groupes de femmes méthodistes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques et qui se sont organisés dans des communautés nationales dans leurs nations respectives-membres. Ils partagent tous l'objectif la Fédération Mondiale qui est « Connaître le Christ et le faire connaître »

La Fédération Mondiale a pour objectif de servir de groupe de soutien à la foi et aux actions des femmes ; de promouvoir les intérêts des femmes dans tous les domaines de la vie à savoir : le développement spirituel, l'égalité, le développement et la paix, d'œuvrer pour la reconnaissance du statut d'égalité des femmes, de faciliter, d'encourager et de promouvoir activement la formation des femmes en leadership et d'être la porte-parole des femmes méthodistes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques.

Les membres la Fédération Mondiale expérimentent la diversité culturelle et une compréhension profonde de leurs qualités uniques à travers des programmes d'études, des séminaires régionaux, réalisant ensemble des programmes et le regroupement mondial lors de la journée la Fédération Mondiale. Les membres ont aussi l'opportunité d'expérimenter l'unité que les barrières nationales, traditionnelles ou culturelles ne peuvent diviser les personnes unies en esprit chrétien et qui servent un objectif commun. La Fédération Mondiale est un symbole de liens et d'unité spirituels et de communauté religieuse de la Fédération des femmes, et sert d'opportunité pour développer la tolérance et coopération internationales.

La Fédération Mondiale est un mouvement qui développe des politiques et programmes d'une assemblée Mondiale à une autre. C'est une organisation affiliée au Conseil Mondial des Méthodistes et qui est toutefois autonome dans ses programmes.

La Fédération De la Fédération tient son assemblée Mondiale chaque cinq ans et élit les responsables régionaux et mondiaux chaque cinq ans.

Les communautés nationales se retrouvent dans neuf zones géographiques. Dans le quinquennat 2016-2021, il y a 89 communautés dans 71 pays. Les Responsables de zone et de communauté coordonnent les programmes et mettent en place un réseau mondial de partage d'information sur les activités des programmes.

L'engagement œcuménique et des relations avec des ONG peuvent élargir la vision de chaque individu-membre la Fédération Mondiale.

La participation dans la collecte et le partage d'information enrichit aussi le travail d'aide humanitaire des représentants la Fédération Mondiale du Conseil Economique et Social des Nations unies (CES).

En 2016 la 13^e Assemblée a eu lieu à HOUSTON aux Etats-Unis et avait pour thème « **Peuple choisi : Consacré à la mission d'évangélisation** »

Prière de la Fédération Mondiale

**Dieu créateur, enracinées dans ton précieux amour,
Entretenu par ton fils Jésus, stimulées par ton Esprit Saint,
Nous sommes dans le monde afin d'apporter paix et justice,
Réconciliation dans l'amour et l'espoir à tous les peuples. Que nos vies se prolongent
tout comme les branches de notre arbre de vie en produisant les fruits d'unité et
d'amour.**

**Nous te louons et t'offrons des actions de grâce
A travers notre Seigneur et sauveur Jésus Christ. Amen**

Ecrit par les membres de la Direction de la Fédération, 1986-1991

Chant de la Fédération

**« Connaître et faire connaître le Christ » : Nous le
croyons et le proclamerons.**

**Nous représentons la Fédération des Femmes, toutes
des filles de la famille de Dieu.**

**Depuis les hautes montagnes et les vastes océans,
Nous louerons Dieu notre unique créateur. Nous
chanterons notre chant de liberté, nous chanterons notre
chant d'unité.**

**Aimer le Christ et propager son amour: Nous y croyons
et le proclamerons.**

Nous représentons la Fédération des femmes

Venues des îles dispersées et des grandes plaines.

De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud

Nous louerons le Seigneur notre unique rédempteur.

Nous chanterons notre chant d'amour et d'espoir,

Nous chanterons notre chant de paix et de joie.

Ecrit par Oknah Kim Lah, Présidente la Fédération Mondiale, 1981-1986.

Modifié par Ann Connan, Présidente de la Fédération, 2011-2016

The Federation Song

Lyrics Oknah Kim Lah modified Ann Connan

Music by John McRae

$\text{♩} = 85$

G⁷/B Am G⁷ F Em Dm Am F G⁷

Optional Introduction

To know
From high
To love
East and

5 C G⁷ C Em Am⁷

Christ and to make him known: this we be - lieve and shall pro -
moun - tains and o - ceans wide we'll praise our one Cre - a - tor
Christ and to spread his love: this we be - lieve and shall pro -
west, and from north and south we'll praise our one re - deem - er

8 G G⁷ Am G F Em Am⁷

claim. We are Fed - er - a - tion wo - men here, all daugh - ters
God. We will sing our song of lib - er ty, we'll sing our
claim. We are Fed - er - a - tion wo - men here, from scat - tered
Lord. We will sing our song of love and hope, we'll sing our

11 Dm⁷ G⁷ C 1. 2. 3. C Fine

in God's fam - i - ly. From high joy.
song of un - i - ty. To love
isles and migh - ty plains. East and
song of peace and joy.

1. 2. 3. Fine

Copyright World Federation of Methodist & Uniting Church Women 2014

DECLARATION D'ENGAGEMENT DE LA FEDERATION MONDIALE

NOUS CROYONS:

En Dieu, qui nous a donné la vie et qui a créé toute chose.

En Jésus Christ, Emmanuel, Dieu avec nous, mort et ressuscité, monté au ciel et qui reviendra.

En l'Esprit Saint qui habite en nous et qui nous inspire, nous guide, nous responsabilise et nous renforce.

Car le Christ est ressuscité.....

Le Christ est vraiment ressuscité.

Alléluia!

NOUS DECLARONS:

Que la terre et tout ce qu'elle contient appartient au Seigneur;
Que tout ce que Dieu a créé est parfait.

Que Jésus est venu sur terre afin de donner la vie éternelle à tous.

Que nous avons été choisies pour faire des disciples dans toutes les nations.

Que nous formons une même famille.

Que nous voulons "Connaître le Christ et le faire connaître".

Car le Christ est ressuscité.....

Le Christ est vraiment ressuscité.

Alléluia!

NOUS CONFESSONS:

Que nos vies sont souvent en contradiction avec les engagements que nous avons pris. Que parfois nous ne nous rendons pas compte que nous avons érigé et maintenu entre nous et nos prochains, pour qui le Christ est mort, des barrières de race, de classe sociale et de genre. Malgré nos péchés, nous pouvons avoir l'assurance que nous sommes pardonnés et pouvons suivre à nouveau le sauveur vivant.

Car le Christ est ressuscité..... Le Christ est vraiment ressuscité.

Alléluia!

NOUS NOUS ENGAGEONS:

A adorer Dieu en esprit et en vérité.

A poursuivre l'œuvre du Royaume de Dieu parmi tous les peuples.

A défendre et à vivre selon les principes du Christ dans tous les domaines de la vie.

A aimer le Seigneur notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces.

A aimer nos prochains comme nous mêmes.

Car le Christ est ressuscité.....

Le Christ est vraiment ressuscité.

Alléluia!

Ecrit par les membres du comité Exécutif de la Fédération, 1991-96
FEDERATION DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES METHODISTES ET POUR L'UNION DES FEMMES ECCLESIASTIQUES

CONSTITUTION 2016 – 2021

I DENOMINATION

L'organisation devra être connue sous le nom de Fédération De la Fédération des Femmes Méthodistes et pour l'union des Femmes Ecclésiastiques. Elle est ci-après désignée Fédération De la Fédération.

II FONDEMENT

La Fédération Mondiale est une confrérie officiellement reconnue de groupes de femmes méthodistes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques regroupée en des centres nationaux respectifs de participants afin d'atteindre son but qui est de « Connaître le Christ et de le faire connaître ».

III OBJECTIFS

La Fédération Mondiale a pour objectifs d'aider à instaurer le Royaume du Christ parmi tous les peuples et dans tous les domaines de la vie; de partager la richesse de la vie du Christ à travers l'évangélisation, les ministères de guérison, des services d'éducation et d'actions sociales; d'assister dans la promotion de la mission d'aide à travers le monde; de rechercher avec les femmes de tous les continents la communion, l'entraide afin de bâtir une communauté chrétienne et de travailler avec les organismes œcuméniques et les Nations Unies pour la promotion de la paix et de la justice.

IV DEVISE

La devise officielle la Fédération Mondiale tout comme son but se résumera ainsi « Connaître et faire connaître le Christ ».

V. SYMBOLE

Le symbole officiel sera « l'arbre de vie » basé sur Apocalypse 22:2 « *De chaque côté du fleuve se trouvait l'arbre de vie, produisant des fruits douze fois par année, une fois chaque mois. Ses feuilles servaient à la guérison des nations.* » L'arbre signifie la vie éternelle et la vitalité et les 12 fruits traduisent les grâces du caractère du chrétien et des actions du service chrétien.

VI ADHESION AUX CENTRES

A Un Centre. Un centre est une confrérie officiellement reconnue de groupes de femmes méthodistes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques qui sont organisées dans des communautés nationales.

- B Membre Affilié. Peut postuler en tant que membre affilié, tout groupe méthodiste officiellement reconnu ou tout groupe officiellement reconnu de femmes méthodistes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques auquel appartiennent des méthodistes ou anciennes méthodistes ou qui sont actives dans une église affiliée au Conseil Mondial Méthodiste et ayant une présence sur le plan national. Ce titre de membre affilié s'exercera par les délégués qui auront à la fois le droit de vote et d'opinion lors de l'Assemblée Mondiale.
- C Membre Associé. Peuvent postuler en tant que membres associés, les groupes dont l'église mère a un lien étroit ou fraternel avec le Conseil Méthodiste Mondial ou qui ont des racines méthodistes. Pour jouir de son appartenance chaque groupe aura droit à une déléguée. Ladite déléguée bénéficiera d'un droit d'opinion mais pas d'un droit de vote. Toute contribution financière au profit la Fédération Mondiale de la part des membres associés est la bienvenue. La Fédération Mondiale ne sera pas tenue responsable pour les dépenses à encourir lors de la participation à l'Assemblée Mondiale de la Fédération.
- D Les demandes d'adhésion devront être soumises au comité exécutif pour recommandation à l'Assemblée Mondiale.
- E Chaque centre affilié et de membre associé est élu par l'Assemblée Mondiale De la Fédération.
- F Chaque centre affilié et de membre associé devra proclamer et soutenir la constitution actuelle.
- G Chaque centre affilié et de membre associé fonctionnera sur la base de sa propre constitution et règlement intérieur.

VII ADHESION INDIVIDUELLE A LA FEDERATION MONDIALE

- A. L'adhésion Personnelle Officielle est une catégorie au sein la Fédération Mondiale et cette adhésion a lieu sur le plan international. Elle est réservée aux membres de centres à qui il est demandé d'élire domicile dans un autre pays ou qui l'ont choisi délibérément et qui ne peuvent plus continuer d'appartenir à leur centre actuel.
- Pour bénéficier d'une Adhésion personnelle Officielle au sein la Fédération Mondiale, la candidate doit soit au préalable être membre d'un centre officiellement reconnu par la Fédération Mondiale, dont font partie des méthodistes ou soit avoir été membre d'un groupe officiellement reconnu

de femmes unies et pour l'union des femmes ecclésiastiques auquel des méthodistes ou anciennes méthodistes font partie ou qui sont actives dans une église affiliée au Conseil Méthodiste Mondial.

- B L'objectif de l'adhésion personnelle Officielle au sein de la Fédération Mondiale est de donner un sentiment d'appartenance au membre d'un centre qui dû à des circonstances particulières s'est éloigné de son centre « d'origine » ou « d'accueil ». Cette dernière sera désignée comme membre personnel officiel au sein la Fédération Mondiale. Une telle adhésion individuelle officielle sera valable tant que les les conditions ci-dessus énumérées restent réunies. Cette adhésion individuelle prendra fin lorsque le membre va réintégrer son centre « d'origine » ou « d'accueil ».
- C. Ladite demande d'adhésion individuelle doit être faite sur un formulaire officiel de candidature et envoyée à une responsable nommée à ce propos. Elle devra d'abord être approuvée par les responsables la Fédération Mondiale avant d'être finalement validée lors de la prochaine réunion du comité Exécutif Mondial. Le nombre de candidature approuvée doit être annoncé à l'Assemblée Mondiale.
- D Les membres officiels individuels au sein la Fédération Mondiale devront payer des frais d'adhésion s'élevant à 5\$ Américain par quinquennat ou payer une partie de ces lors de l'Assemblée Mondiale si l'adhésion individuelle est liée à une situation de longue durée.
- E Les membres individuels officiels la Fédération Mondiale devront être informés sur la planification et les préparatifs de l'Assemblée Mondiale, et recevoir les formulaires d'inscription pour cet évènement. Elles peuvent participer à l'Assemblée Mondiale mais doivent elles-mêmes prendre en charge tous les coûts. Aussi, elles ne seront pas qualifiées pour bénéficier d'une aide financière de la part la Fédération Mondiale. Durant les séances de l'Assemblée Mondiale, elles auront le droit à la parole mais n'auront pas le droit de vote.
- F Les membres individuels officiels la Fédération Mondiale auront droit à un exemplaire de l'Arbre de Vie en tant qu'abonné unique moyennant le paiement des frais d'abonnement en cours. Elles recevront aussi mensuellement durant six mois une lettre pastorale et d'information écrite par une Responsable De la Fédération nommée ou un membre du comité exécutif.

VIII L'ASSEMBLEE DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES MÉTHODISTES ET POUR L'UNION DES FEMMES ECCLÉSIASTIQUES

L'Assemblée Mondiale la Fédération Mondiale devra être ci-après désignée « Assemblée/Assemblées De la Fédération(s) »

A L'organe Electeur

Le comité exécutif, les vice-présidentes régionales et les déléguées officielles des centres constitueront l'organe électeur de l'Assemblée Mondiale. L'organe se réunira une fois par quinquennat. La date et le lieu seront fixés par le comité exécutif et les Responsables de la Fédération.

L'Assemblée Mondiale en tant qu'organe Officiel aura le pouvoir de décision sur toutes les questions y compris la politique le budget et le programme.

B Assemblées Intermédiaires

Pendant la période d'intérim entre les Assemblées De la Fédérations, le comité exécutif devra être autorisé à agir au nom de l'Assemblée Mondiale et ses décisions devront être ratifiées lors de la première séance de travail par la délégation ayant droit de vote lors de la prochaine Assemblée Mondiale.

IX RESPONSABLES DE LA FEDERATION

Sont considérées comme responsables de la Fédération: La Présidente de la Fédération, la Vice-Présidente, la Secrétaire et la Trésorière qui doivent être élues par l'Assemblée Mondiale et enfin la Présidente Emérite (L'ancienne Présidente immédiate qui sera d'office un membre sans recours à une élection). Toute référence future en rapport avec les Responsables de la Fédération doit être incluse dans ce qui précède.

X LES COMITES

Les comités suivants doivent exister : le Comité Exécutif, le Comité des Finances, le Comité chargé des Nominations, le Comité d'Investissement, le Comité Directeur de l'Assemblée Mondiale et d'autres comités si nécessaire.

A Le Comité Exécutif Il doit être composé des Responsables de la Fédération, des Présidentes Régionales et de l'éditrice de l'Arbre de Vie.

B Le Comité des Finances Il doit être composé des Responsables de la Fédération et de l'Assistante Trésorière de la Fédération. Cette dernière doit être choisie parmi les membres du comité Exécutif. Si cela n'est pas possible

alors il faudra choisir l'Assistante Trésorière de la Fédération parmi les Vice-Présidentes Régionales. Elle assistera aux réunions du Comité Exécutif avec le droit à la parole mais n'aura pas le droit de vote.

- C Le comité Chargé des Nominations Il doit être composé de deux Responsables de la Fédération et de deux Présidentes Régionales et aura à sa tête la Présidente Emérite après que toutes les Responsables aient été élues par l'Assemblée Mondiale. Elles auront pour tâches de formuler les politiques et les lignes directrices afin de faciliter le processus de nomination y compris la réception et la proposition de candidature comme prévu par le règlement intérieur.
- D Le Comité d'investissement, Le Comité Directeur de l'Assemblée, et tout autre comité qui pourrait être organisé devra être composé de personnes nommées par le Comité Exécutif.

XI LES ELECTIONS

- A Les Responsables de la Fédération Elles doivent être élues par l'Assemblée Mondiale à chaque quinquennat à partir des nominations présentées par le Comité des Nominations ou parmi les participantes à l'assemblée comme indiqué dans le règlement intérieur. Les Responsables de la Fédération et Régionales nouvellement élues entreront en service à la fin de la session conjointe du Comité Exécutif tenue immédiatement après l'Assemblée Mondiale.
- B Lors de l'Assemblée Mondiale, le Comité Exécutif devra mettre sur pied un Comité de Scrutateurs formé par une déléguée officielle de chaque région. La Présidente Régionale et la Vice-Présidente Régionale auront pour tâche de désigner lesdites déléguées. Le Comité des Scrutateurs aura pour responsabilités de formuler les directives et procédures afin d'assurer des élections équitables, justes et bien organisées.

XII FINANCEMENT

- A La contribution annuelle des centres, les offrandes lors de la Journée la Fédération Mondiale et les dons spéciaux serviront à subvenir aux besoins la Fédération Mondiale.
- B L'Assemblée Mondiale devra approuver le taux de la contribution des centres à la Fédération Mondiale.
- C La trésorière de la Fédération présentera les états financiers vérifiés du quinquennat à l'Assemblée Mondiale pour approbation.

- D La trésorière De la Fédération présentera les états financiers annuels vérifiés aux Responsables de la Fédération ou au Comité Exécutif pour approbation.
- E Le budget annuel de la Fédération mondiale devra être examiné et approuvé par les Responsables de la Fédération ou le Comité Exécutif.
- F Le budget de la Fédération mondiale pour le compte du prochain quinquennat devra être approuvé par l'Assemblée mondiale.
- G Le budget de la prochaine Assemblée Mondiale devra être soumis au Comité Exécutif pour approbation. Toute modification ultérieure nécessaire peut être approuvée par les Responsables de la Fédération.
- H Après l'Assemblée Mondiale, le Comité Exécutif nommera lors de sa première réunion la Trésorière de la Fédération qui sera approuvée par les Responsables de la Fédération ; ou dans le cas échéant ceci se fera par correspondance avec ses membres du Comité Exécutif.

XIII LES REGIONS OU ZONES

- A Sur recommandation du Comité Exécutif et en collaboration avec les centres concernés, les membres des centres seront regroupés ensemble dans des zones géographiques établies par l'Assemblée Mondiale.
- B Les Régions soumettront au vote de l'Organe Electeur une Présidente et une vice-Présidente de Région.

XIV MODIFICATION DE CONSTITUTION

La constitution peut être modifiée par les deux-tiers du vote de tous les centres affiliés présents à l'Assemblée Mondiale. Les propositions de modification doivent être soumises par écrit aux centres 90 jours avant d'être présentées à l'Assemblée Mondiale, et ce lors de la première séance de travail de ladite Assemblée. L'Assemblée devra statuer dessus avant sa dernière séance de travail.

XV PRISE D'EFFET

Les modifications de constitution et règlement intérieur approuvés entreront en vigueur à la prise de fonction des Responsables nouvellement élus.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE I – Nominations, Elections, Mandat

Section A Nominations

A Responsables de la Fédération

- 1 Le Comité des Nominations devra se préparer pour formuler des critères de nominations des Responsables de la Fédération. L'information doit être communiquée à tous les centres affiliés.
- 2 Les nominations doivent correspondre à un poste précis.
- 3 Les Centres Affiliés désirant soumettre des nominations doivent envoyer au Comité des Nominations un profil personnel d'une page de la candidate, son consentement signé par écrit avec le soutien officiel endossé par la Présidente de Centre ou par la Présidente du Comité des nominations du Centre. Toute personne nommée à un poste Mondial doit nécessairement bénéficier du soutien officiel par endossement de son centre.
- 4 Tout membre siégeant au comité des nominations dont le nom est soumis pour nomination en tant que candidate pour un poste Mondial doit être automatiquement remplacé par un membre du Comité Exécutif qui doit être nommé par les Responsables de la Fédération.
- 5 Le comité des Nominations soumettra pour le vote des déléguées à travers des correspondances avant l'Assemblée Mondiale une liste provisoire des candidates constituée des nominations en bonne et due forme avec au moins une ou plusieurs nommées par poste. Ladite liste doit être aussi soumise à l'Assemblée Mondiale lors de sa première séance de travail avec le profil personnel des nommées et leur consentement signé par écrit
- 6 Le Comité des Nominations est autorisé à rechercher une candidate qui répond aux conditions requises en l'absence de nomination pour un poste précis à la date qu'il a fixée. Ladite candidate devra fournir un profil personnel et un consentement signé par écrit.
- 7 Les nommées aux postes de Responsables de la Fédération, Présidente Régionale et de vice-Présidente Régionale doivent être présentes à l'Assemblée Mondiale sauf en cas de force majeure ou d'un incident inévitable les empêchant légalement de participer avec leur nomination étant valable si la nommée a participé à une Assemblée Mondiale Précédente.
- 8 Lorsqu'un centre propose des nominations pendant la séance de travail au poste de Responsable De la Fédération parmi les participantes, celles-ci peuvent être acceptées à condition que les nommées soient présentes.

- 9 Les nommées doivent fournir un profil personnel d'une page et un consentement signé par écrit qui seront distribués aux membres de l'Organe Electeur.
- 10 Les nominations doivent être clôturées deux jours avant les élections.

B Les Responsables Régionales

Les Présidentes Régionales et Vice-Présidentes Régionales sont nommées par leurs régions ensuite les nominations doivent être soumises au comité des Nominations et confirmées par l'Assemblée Mondiale.

Section B Elections

- 1 La Présidente du Comité des scrutateurs est élue par le Comité Exécutif.
- 2 Les membres du comité des scrutateurs serviront de scrutateurs des élections et auront pour tâches la distribution et le ramassage des bulletins de vote, et enfin le comptage des votes.
- 3 Chaque centre membre affilié a droit à un vote à l'exception de ce qui est indiqué dans l'article IX- Réunions, Section B, 2 et 3.
- 4 Les Responsables de la Fédération, les Présidentes et Vice-Présidentes de Région ont chacune droit à un vote.
- 5 Les bulletins de vote comportant la liste des nommées doivent être distribués aux déléguées votant lors de la Séance de Travail de l'Assemblée Mondiale organisée deux jours après la clôture des nominations, et à la suite de l'appel des centres membres affiliés afin d'identifier la circonscription électorale. Le vote doit se faire par écrit.
- 6 Pour être élues à tout poste les candidates doivent remporter une majorité de deux-tiers du nombre total des membres votants.
- 7 La Présidente du comité des scrutateurs devra communiquer les résultats de l'élection à la Présidente De la Fédération qui se chargera de l'annoncer à l'Assemblée Mondiale. Les Responsables nouvellement élues prendront fonction à la clôture de la réunion du Comité Exécutif Conjoint immédiatement après l'Assemblée Mondiale.

Section C Mandat

- 1 Au moins deux des Responsables de la Fédération doivent avoir auparavant servi dans le Comité Exécutif Mondial.
- 2 Toute Responsable De la Fédération et de Zone devra demeurer en fonction pendant le quinquennat à compter de la clôture de l'Assemblée Mondiale durant laquelle elle a été élue jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée Mondiale.
- 3 Personne ne peut être élu pendant plus de deux mandats en tant que Responsable De la Fédération.
- 4 Aucune Responsable De la Fédération ou de Zone ne sera éligible pour une réélection au même poste à moins que l'intéressée ait occupé un poste vacant pendant deux ans ou moins; dans quel cas elle pourrait être élue au même poste pour un mandat entier.

Section D Vacances de Postes

- 1 Au cas où le poste de la Présidente De la Fédération devient vacant, la Vice-Présidente en assumera les fonctions.
- 2 A l'exception du poste de la Présidente De la Fédération, toute vacance de poste au sein de la Fédération qui pourrait survenir entre les Assemblées De la Fédérations doit être comblée par le Comité Exécutif de la Fédération soit par correspondance ou lors d'une réunion convoquée à cet effet. La Responsable nouvellement élue devra occuper le poste le reste du quinquennat.
- 3 Toute Responsable De la Fédération ou Régionale incapable ou peu disposée à assumer ses responsabilités de façon adéquate comme indiqué dans la constitution, le Règlement intérieur ou toute directive officielle de la Fédération devra être relevée de ses fonctions par les Responsables de la Fédération ou les membres du Comité Exécutif.
- 4 Toute Responsable De la Fédération ou de zone ne peut être démise de ses fonctions qu'après avoir reçu trois lettres d'avertissement par lesquelles il lui est signifiée qu'elle n'exerce pas ses responsabilités et qu'elle est par la même occasion priée d'indiquer comment elle compte convenablement s'acquitter desdites responsabilités pendant le reste de son mandat.

- 5 En cas de non-respect de ces exigences dans le délai imparti et de la manière stipulée prévue par les Responsables de la Fédération, la Responsable en question sera soit remplacée par les Responsables de la Fédération s'il s'agit d'une Responsable Régionale ou soit remplacée par le Comité Exécutif Mondial s'il s'agit d'une Responsable De la Fédération lors d'une réunion convoquée à cet effet ou par correspondance. La Responsable nouvellement élue occupera le poste pendant le reste du quinquennat.

ARTICLE II – Tâches des Responsables de la Fédération

Section A La Présidente De la Fédération doit:

- 1 Présider les réunions de l'Assemblée Mondiale, du Comité Exécutif et des Responsables de la Fédération ;
- 2 Etre un membre d'office du Comité Exécutif du Conseil Méthodiste Mondial et en être la Présidente;
- 3 Etre membre de tous les comités de la Fédération Mondiale;
- 4 Faire preuve de leadership aussi bien dans l'élaboration des politiques, programmes / visions et des idées pour le progrès de la Fédération Mondiale;
- 5 Superviser et Coordonner la mise en œuvre des programmes et politiques approuvés par l'Assemblée Mondiale;
- 6 Entretenir une communication régulière avec toutes les Responsables de la Fédération, mettre à leur disposition du soin pastoral et soutenir leur travail par la prière et l'encouragement;

7

Répondre à travers des lettres, déclarations, et messages au nom de la Fédération Mondiale aux problèmes et événements qui surviennent et qui pourraient affecter les femmes les enfants et les familles en tant que Présidente De la Fédération;

8 Travailler de façon étroite avec les autres Responsables de la Fédération pour l'élaboration de leur programme, et l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif et pour l'élaboration du programme de l'Assemblée Mondiale;

9 Rendre compte des programmes et activités de la Fédération Mondiale au Conseil Méthodiste Mondial;

10 Représenter ou nommer un représentant dans les organisations ou lors des réunions nécessitant la présence de la Fédération Mondiale;

11 Visiter les régions et centres si les fonds sont disponibles afin d'inspirer, d'encourager et de soutenir les femmes;

12 Développer et maintenir les liens œcuméniques;

13 Effectuer les autres tâches qui pourraient être assignées par le Comité Exécutif.

Section B La Vice-Présidente De la Fédération doit:

1 Assister la Présidente De la Fédération dans la mise en œuvre des programmes et politiques approuvés par l'Organe Electeur de l'Assemblée Mondiale;

2 Faciliter le travail de la Fédération Mondiale au sein des Nations Unies grâce aux programmes du Conseil Economique et Social (CES) et le travail des Représentantes des ONG de la Fédération Mondiale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social et en Collaboration avec le Service des Relations Publiques (SRP) et le Conseil Economique et Social des Nations Unies.

(Lorsque l'expression les représentantes de la Fédération Mondiale apparaîtra ci-dessous les mots suivants ne seront plus répétés « doté d'un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social et en collaboration avec le Service des Relations Publiques des Nations Unies. »

3 Aider la Présidente De la Fédération à renforcer les relations œcuméniques;

4 Renforcer les relations interpersonnelles entre les membres du Comité Exécutif à travers les échanges de lettres, les services de dévotion et

7

d'adoration pendant les réunions des Responsables de la Fédération et du Comité Exécutif;

5 Coordonner la préparation et la distribution des matériels d'information et des programmes de la Journée d'Etude de la Fédération Mondiale;

6 Présider les réunions de l'Assemblée Mondiale, du Comité Exécutif et des Responsables de la Fédération en l'absence de la Présidente De la Fédération;

7-En cas de vacance du poste de la Présidente De la Fédération, elle assumera ses fonctions;

8 Travailler en collaboration avec la Secrétaire De la Fédération, les Présidentes et Vice-Présidentes Régionales pour la promotion et le développement des centres;

9 Exécuter les autres tâches qui pourraient lui être confiées par la Présidente De la Fédération ou le Comité Exécutif.

Section C La Secrétaire De la Fédération doit:

1 Travailler en collaboration avec la Présidente De la Fédération afin de préparer l'ordre du jour des réunions des Responsables de la Fédération et du Comité Exécutif;

2 Enregistrer et conserver les procès-verbaux de réunion et distribuer des exemplaires des procès-verbaux avec la mention « *pour de confirmation* » aux Responsables de la Fédération, aux Présidentes et Vice-Présidentes Régionales et aux Représentantes des ONG de la Fédération

3 Constituer un dossier officiel contenant les procès-verbaux de réunion, les lettres et tout autre courrier reçu des autres agences ou émanant d'autres régions et centres;

4 Communiquer régulièrement avec les Responsables de la Fédération, la Présidente Emérite, les Présidentes et Vice-Présidentes Régionales les Représentantes de l'ONG de la Fédération auprès des Nations Unies et l'archiviste via les lettres, rapports et nouveaux articles;

5 Coordonner la publication des matériels de programmation de l'Assemblée Mondiale;

6 Effectuer les autres tâches qui pourraient lui être confiées par la Présidente De la Fédération ou le Comité Exécutif.

Section D La Trésorière De la Fédération doit:

- 1 Tenir une comptabilité exacte des fonds reçus et décaissés en liaison avec les activités et les programmes de la Fédération Mondiale;
- 2 Préparer et distribuer à tous les membres du Comité Exécutif et à tous les centres, des exemplaires du rapport financier annuel dûment vérifié par un commissaire aux comptes;
- 3 Coordonner et suivre de près la mise en œuvre des directrices financières approuvées par le Comité Exécutif;
- 4 Travailler étroitement avec la Présidente De la Fédération pour l'élaboration du budget annuel;
- 5 Communiquer régulièrement avec les centres quant à leur engagement financier en tant que membres de la Fédération Mondiale;
- 6 En concertation avec le Comité des Finances et avec l'aval du Comité Exécutif, identifier les investissements financiers adéquats;
Présenter un rapport financier annuel lors des réunions des Responsables de la Fédération, du Comité Exécutif et pendant l'Assemblée Mondiale;
- 8 Décaisser les fonds comme cela a été approuvé par le Comité Exécutif ou conformément aux directives financières.
- 9 Travailler en étroite collaboration et coopération avec l'Assistante Trésorière De la Fédération.

Section E La Présidente Emérite doit:

- 1 Encourager la Présidente De la Fédération dans ses activités;
- 2 Mettre son soin pastoral et son soutien à la disposition des Responsables de la Fédération, des Présidentes et Vice-Présidentes Régionales et des Représentantes de l'ONG de la Fédération auprès des Nations Unies à travers la prière et l'encouragement;
- 3 Servir de liaison entre les Responsables de la Fédération, le Comité Exécutif et l'archiviste officielle de la Fédération Mondiale;
- 4 Prendre en charge le soin pastoral et l'appui aux doyennes-amies de la Fédération;
- 5 Coordonner la réalisation et la distribution du Manuel de la Fédération Mondiale;

- 7
- 6 Présider le Comité des Nominations;
- 7 Effectuer d'autres tâches qui pourraient lui être confiées par la Présidente De la Fédération ou le Comité Exécutif.

ARTICLE III –Le Bulletin d'Information International

Section A

Le manuel « *L'arbre de vie* » doit être officiellement publié Chaque trimestre.

Section B

L'éditrice du manuel officiel doit être nommée pour un quinquennat par le Comité Exécutif.

Section C

L'éditrice devra être un membre votant du Comité Exécutif et de l'Assemblée Mondiale si elle n'était pas encore un membre votant du Comité Exécutif.

Section D

L'éditrice doit être régulièrement en communication avec les Responsables de la Fédération, les Présidentes et Vices Présidentes Régionales, les Représentantes des ONG de la Fédération Mondiale auprès des Nations Unies, les anciennes Présidentes De la Fédérations et toute autre personne appropriée et doit enfin promouvoir l'utilisation du manuel à publication trimestrielle.

Section E

Toute modification du nombre de parution de l'Arbre de Vie par an ou tout changement définitif concernant le nombre de page par parution doit être approuvé par le Comité Exécutif.

ARTICLE IV – Rapports avec le Conseil Méthodiste Mondial

Section A

La Fédération Mondiale est une organisation affiliée au Conseil Méthodiste Mondial.

Section B

La Présidente De la Fédération est d'office membre du Comité Exécutif du Conseil Méthodiste Mondial et y siège en tant que Présidente.

ARTICLE V – Statut Consultatif Spécial avec le Conseil Economique et Social (CES) des Nations Unies et en collaboration avec le Service des Relations Publiques (SRP) des Nations Unies

Section A

La Fédération Mondiale doit maintenir son statut Consultatif spécial avec les Nations Unies à travers le Conseil Economique et Social (CES) aux Nations Unies et en collaboration avec le Service des Relations Publiques (SRP).

Section B

La Fédération Mondiale travaillera étroitement avec les autres Organisations Non-Gouvernementales coopérant avec les Nations Unies.

Section C

Des Représentantes Officielles de la Fédération Mondiale pourraient faire office aux sièges des Nations Unies à New York, Genève, Vienne, et dans d'autres bureaux comme la Commission Economique et Régionale des Nations Unies à Santiago, Bangkok et à Nairobi.

Section D

La Vice-Présidente De la Fédération devra coordonner les Programmes de la Fédération Mondiale aux Nations Unies.

Section E

Les Représentantes des ONG de la Fédération Mondiale auprès des Nations Unies doivent être nommées par le Comité Exécutif pour une période de cinq ans. Cette période ne doit pas dépasser deux mandats. Elles peuvent être réélues pour un

mandat supplémentaire après un contrôle régulier de la part du facilitateur des Nations Unies dont les résultats seront soumis aux Responsables de la Fédération.

Une évaluation de leur travail doit être aussi réalisée à la fin de chaque quinquennat par le facilitateur des Nations Unies. Les résultats de cette évaluation devront être communiqués aux Responsables de la Fédération. Elles doivent être nommées par le Comité Exécutif sur recommandation des Responsables de la Fédération.

Section F

- 1 Toute représentante des ONG de la Fédération Mondiale auprès des Nations Unies incapable ou peu disposée à assumer ses responsabilités de façon adéquate comme indiqué dans la constitution, le Règlement intérieur ou dans toute directive officielle de la Fédération Mondiale devra être relevée de ses fonctions par les Responsables de la Fédération ou les membres du Comité Exécutif.
- 2 Toute représentante d'ONG de la Fédération Mondiale auprès des Nations Unies ne peut être relevée de ses fonctions qu'après avoir reçu trois lettres d'avertissement de la part du facilitateur des Nations Unies par lesquelles il lui est signifiée qu'elle n'exerce pas ses responsabilités et qu'elle est par la même occasion priée d'indiquer comment elle compte convenablement s'acquitter desdites responsabilités pendant le reste de son mandat.
- 3 La Représentante en question sera relevée de ses fonctions par les Responsables de la Fédération en cas de non-respect de ces exigences dans le délai imparti et de la manière stipulée par ces dernières. Sa révocation lui sera signifiée par la Présidente De la Fédération.
- 4 La représentante nouvellement élue occupera le poste pendant le reste du quinquennat conformément aux « Directives de Nomination et de participation efficace des Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale.»

Section G

Les Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale doivent:

- 1 Servir d'intermédiaires entre la Fédération Mondiale et les Nations Unies;
- 2 Représenter la Fédération Mondiale lors des réunions des Nations Unies et des Organisations Non-Gouvernementales traitant des questions qui sont importantes à la Fédération Mondiale;
- 3 Sur invitation, assister aux réunions du Comité Exécutif en tant que membres non-votants;

- 4 Participer à d'autres réunions en tant que représentantes de la Fédération Mondiale tel instruit par les Responsables de la Fédération;
- 5 Communiquer les questions qui sont en discussion aux Nations Unies et obtenir des Régions/centres des informations concernant ces sujets ;
- 6 Présenter un rapport écrit de leurs activités aux membres du Comité Exécutif tel que le facilitateur des Nations Unies l'exige ou le demande.

ARTICLE VI – L'archiviste de la Fédération Mondiale

- 1 L'archiviste de la Fédération Mondiale est nommée par le Comité Exécutif pour une période de cinq ans.
- 2 Elle peut être renommée; cependant elle ne devra pas exercer au-delà de deux mandats consécutifs.
- 3 Elle effectuera les tâches prescrites dans le « Manuel d'activité de l'archiviste volontaire, Fédération Mondiale des femmes méthodistes et pour l'Union des femmes Ecclésiastiques, 1^{er} Juillet 2001 » qui est disponible auprès de celle qui occupait le poste avant elle et/ou chez la Secrétaire De la Fédération.
- 4 L'archiviste de la Fédération Mondiale doit participer à l'Assemblée Mondiale et ses frais de voyages et d'hébergement seront pris en charge par la Fédération Mondiale.
- 5 La conservatrice des documents juridiques du présent quinquennat sera nommée parmi par les Responsables de la Fédération et par ces dernières.

ARTICLE VII – Les Régions

Section A – Les Responsables Régionales

La Présidente Régionale et Vice-Présidente Régionale sont élues par leurs régions respectives et confirmées par l'Assemblée Mondiale. Elles occuperont ce poste à compter de la clôture de l'Assemblée Mondiale durant laquelle elles ont été élues jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée Mondiale.

Section B - La Présidente Régionale doit:

- 1 Servir dans le Comité Exécutif Mondial;
- 2 Présider les réunions et séminaire régionaux;
- 3 Coordonner la planification et la mise en œuvre de son Séminaire Régional et présenter un rapport écrit à la Secrétaire De la Fédération et un rapport financier à la Trésorière de la Fédération dans un délai de trois mois après la clôture dudit séminaire ;

- 4 Informer tous les centres de sa région à propos la Fédération Mondiale, ses programmes et politiques;
- 5 Communiquer et garder contact avec tous les centres de sa région et les encourager à respecter leurs engagements et responsabilités en tant que membres de la Fédération Mondiale;
- 6 Encourager les membres des centres à faire parvenir leur cotisation annuelle à la trésorière De la Fédération en soulignant que l'exercice financier clôture le 31 Juillet;
- 7 Encourager les membres des centres de sa zone à manifester un vif intérêt pour l'œuvre des Nations Unies et mettre à leur disposition toute information nécessaire;
- 8 Encourager les centres à respecter la journée Mondiale de la Fédération et mettre à leur disposition le matériel didactique;
- 9 Présenter un rapport annuel de ses activités à la Présidente De la Fédération et à la secrétaire De la Fédération. Elle doit soumettre un rapport écrit au Comité Exécutif et à l'Assemblée Mondiale;
- 10 Envoyer chaque année une liste actualisée des Responsables et membres de centres à la Secrétaire de la Fédération ou à tout moment qu'un changement survient;
- 11 Effectuer les autres tâches qui lui sont assignées par le Comité Exécutif.

Section C – La Vice-Présidente Régionale doit:

- 1 Assister à la réunion/aux Réunions du Comité Exécutif en cas d'indisponibilité de la Présidente Régionale;
- 2 Assister aux réunions organisées par le Comité Exécutif avant et après l'Assemblée Mondiale;
- 3 Aider la Présidente Régionale à planifier les événements de la Région et à y faire connaître le travail de la Fédération;
- 4 Aider la Présidente Régionale à promouvoir les Programmes des Nations Unies dans sa Région;
- 5 Assurer l'intérim de la Présidente Régionale et présider si nécessaire en son absence;
- 6 En cas de vacance du Poste de la Présidente Régionale pour cause de démission ou d'incapacité, en assumer les fonctions;

- 7 Présenter un rapport annuel de ses activités à la Présidente de la Fédération et à la Secrétaire de la Fédération. Elle doit soumettre un rapport écrit au Comité Exécutif.

ARTICLE VIII – Les Centres

Présidente de Centre

Section A

Chaque Centre élira une Présidente pour une durée de mandat conforme à sa constitution.

Section B – La Présidente de Centre doit:

- 1 Promouvoir à tous les niveaux de son centre le travail de la Fédération;
- 2 Décrire et expliquer les objectifs de la Fédération et ses relations à son centre;
- 3 Assister aux réunions et séminaires régionaux;
- 4 Assister ou se faire représenter à l'Assemblée Mondiale en tant que déléguée de Centre;
- 5 S'assurer de la mise en œuvre des directives financières de la Fédération;
- 6 S'assurer que son Centre s'acquitte de sa cotisation annuelle auprès de la Trésorière de la Fédération;
- 7 Travailler de façon étroite avec la Correspondante Officielle du Centre pour la vulgarisation de l'information et la promotion de la Fédération au sein de son Centre;
- 8 Travailler étroitement avec les autres Responsables et leaders de Centre de l'Organisation des femmes de l'église;
- 9 Soumettre un rapport annuel à la Présidente Régionale;
- 10 S'adresser à la Présidente Régionale pour toute information complémentaire concernant l'œuvre de la Fédération Mondiale,;
- 11 Travailler avec les Responsables de Centre pour la planification de la journée Mondiale de la Fédération et la mise en application des Programmes de la Journée d'Etude de la Fédération;

La Correspondante Officielle du Centre

Section A

Chaque Centre doit avoir une correspondante officielle à élire. Elle est peut être une Responsable élue ou une personne proposée.

Section B – La Correspondante Officielle doit:

- 1 Diffuser l'information et promouvoir les activités de la Fédération Mondiale au sein de son Centre et en collaboration avec les Responsables dudit Centre;
- 2 Promouvoir le manuel trimestriel « Arbre de Vie ».
- 3 Travailler avec les Responsables de Centre afin de tenir informés les membres de son Centre sur les activités des femmes des autres Régions du Monde à travers les lettres et des bulletins d'information;
- 4 En collaboration avec les Responsables de Centre, envoyer des sujets d'information à l'éditrice de « l'Arbre de Vie »;
- 5 Assister les Responsables du Centre dans la planification des Programmes de promotion de la Fédération Mondiale;
- 6 Se charger de tenir informée la Présidente Régionale et la Secrétaire de la Fédération de tout remplacement au sein de son centre;
- 7 Rendre compte régulièrement aux Responsables de Centre.

ARTICLE IX – Réunions

Assemblée Mondiale

Section A

L'Assemblée Mondiale se réunira une fois par quinquennat à la date et au lieu qui seront décidés par les Responsables de la Fédération. Son objectif est d'enrichir et de renforcer la vie spirituelle des participants à travers l'adoration, l'étude biblique les ateliers et confrérie de femmes ;

Section B

- 1 L'organe votant de l'Assemblée Mondiale se composera du Comité Exécutif de la Fédération, des Vice-Présidentes Régionales et au moins d'une déléguée votant élue par chaque centre membre affilié votant.
- 2 Ces Centres affiliés qui ont un effectif jusqu'à 100 000 membres peuvent avoir une déléguée ayant droit de vote.
- 3 Ces Centres affiliés qui ont plus de 100000 membres peuvent avoir une déléguée votant pour un effectif de 100 000 membres ainsi de suite pourvu qu'aucun centre n'ait plus de 7 déléguées.
- 4 Les déléguées membres associés auront droit d'opinion mais pas de vote.

Section C – L’organe Electeur de l’Assemblée Mondiale doit:

- 1 Réviser les activités et programmes, élaborer de nouvelles politiques et stratégies pour renforcer la Fédération Mondiale;
- 2 Elire de nouveaux Centres membres affiliés et associés;
- 3 Recevoir les rapports des responsables de la Fédération du Comité Exécutif et des Représentantes d’ONG de la Fédération aux Nations Unies et de l’Archiviste;
- 4 Recevoir le rapport Financier et fixer le taux de contribution de Centre;
- 5 Approuver le budget du quinquennat présenter par la Trésorière de la Fédération ;
- 6 Elire quatre Responsables de la Fédération: la Présidente de la Fédération, la Vice-Présidente de la Fédération, la Secrétaire de la Fédération et la Trésorière de la Fédération. La Trésorière de la Fédération sera élue d’un pays ou la monnaie est négociable sur le Plan International
- 7 Confirmer l’élection des Présidentes et Vice-Présidentes Régionales ;
- 8 Approuver de nouvelles politiques, résolutions et programmes à appliquer dans le quinquennat suivant;
- 9 Voter les amendements à la constitution et au règlement intérieur;

Section D –Comité Directeur de l’Assemblée Mondiale

- 1 Il y aura un Comité Directeur de l’Assemblée Mondiale composé des Responsables de la Fédération et de la Présidente et Vice-Présidente Régionale de la Région dans laquelle l’Assemblée sera tenue. Le comité Directeur de l’Assemblée Mondial se chargera des planifications et arrangements pour l’Assemblée Mondiale en consultation avec les Responsables locales et ensuite présentera leur plan pour approbation au Comité Exécutif.
- 2 Tous les membres du Comité Directeur de l’Assemblée Mondiale doivent assister à toutes les réunions pertinentes du comité Exécutif. Les dépenses de ces réunions pour la Vice-Présidente de la Région hôte de l’Assemblée Mondiale seront couvertes à partir du budget de l’Assemblée Mondiale.
- 3 La Présidente du Comité des Programmes locaux de l’Assemblée Mondiale assistera aux réunions du Comité Directeur de l’Assemblée lorsque celles-ci sont tenues dans son propre centre.

Réunions des Responsables de la Fédération

- 1 Les Responsables de la Fédération feront une réunion avant et juste après l'Assemblée Mondiale sur le lieu de l'Assemblée Mondiale pour évaluer et suivre la mise en œuvre des programmes et politiques approuvés par l'Assemblée Mondiale conformément à la Constitution.
- 2 Partout dans le monde lorsqu'au moins trois Responsables de la Fédération se réunissent en un lieu convenu, mais cette réunion n'a pas été officiellement convoquée, elles sont autorisées de discuter d'une manière informelle, de clarifier et de résoudre des problèmes urgents ou en cours de la Fédération Mondiale.
- 3 Ces Responsables de la Fédération ne prendront aucune décision avec des implications financières en l'absence de la Trésorière de la Fédération.
- 4 Avant application, toutes les décisions doivent être communiquées aux et approuvées par les Responsables de la Fédération qui ne sont pas présentes à la réunion.

Comité Exécutif

Section A

- 1 Les Responsables de la Fédération, les Présidentes et Vice-Présidentes Régionales, l'éditrice de l'Arbre de Vie, et les Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale aux Nations Unies doivent assister aux réunions du Comité Exécutif tenues avant et après l'Assemblée Mondiale.
- 2 Il y aura deux réunions du Comité Exécutif auxquelles participeront les Responsables de la Fédération, les Présidentes Régionales, l'éditrice de « *l'arbre de vie* » et les Représentantes invitées d'ONG de la Fédération Mondiale.

Section B – Le Comité Exécutif se charge de:

- 1 recevoir des rapports des responsables du monde, des présidentes Régionales, de l'ONG de la Fédération mondiale, des Représentantes aux Nations Unies, et de la rédactrice en chef de « *L'Arbre de Vie* »;
- 2 Réviser le budget annuel et la situation financière de la Fédération Mondiale;
- 3 Organiser des groupes d'étude pour évaluer les politiques et programmes actuels;
- 4 partager les programmes et expériences régionaux pour renforcer le lien des communautés religieuses des femmes.

Les Séminaires Régionaux

- 1 Il y aura un séminaire régional qui aura lieu dans chaque Région suite à l'Assemblée Annuelle et le contenu de base sera les objectifs et le programme de l'Assemblée Annuelle. Le séminaire régional créera des opportunités pour une étude profonde de la Bible, une formation en leadership, une promotion d'Accord international, un développement personnel, et des programmes initiés par l'Assemblée Mondiale.
- 2 Il y aura si possible des réunions dans les localités et communautés des régions avec accent sur un programme similaire.

Journée Mondiale de la Fédération

- 1 Il y aura une Journée Mondiale de la Fédération qui sera observée chaque année pour rassembler les femmes pour des études en commun basées sur les recommandations de l'Assemblée Mondiale et les problèmes émergeant du Monde. Tous les Centres existants de la Fédération dans les communautés locales doivent se rencontrer pour planifier la tenue de la Journée Mondiale de la Fédération. Les collectes de fonds doivent être envoyées à la trésorière générale de la Fédération Mondiale.
- 2 Une date sera fixée au cours de la dernière semaine du mois d'Octobre pour la célébration de la Journée Mondiale de la Fédération en commémoration de la signature de la charte originale de la Fédération Mondiale des Femmes Méthodistes le 26 Octobre 1939.

ARTICLE X – Finance

Section A

Des modifications aux directives financières de la Fédération Mondiale ne peuvent être faites que par le Comité Exécutif.

Section B

L'Exercice financier de la Fédération Mondiale commencera le 1er Août au 31 Juillet.

Section C

Tout personnel de la Fédération Mondiale élu ou nommé servira sans rémunération, mais a droit au remboursement des dépenses nécessaires et raisonnables encourues dans l'exécution de leurs tâches.

31

ARTICLE XI – Règlements de débat à l'Assemblée Mondiale

Dans le cas de toute question parlementaire non régie par les règlements intérieurs, les responsables sur le plan mondial doivent s'entendre sur les règlements de débat qui seront imprimés dans le livre de programme de l'Assemblée Mondiale et distribué aux délégués de vote.

ARTICLE XII – Amendements aux Règlements intérieurs

Ces Règlements intérieurs peuvent faire objet d'amendement par une majorité des 3/5 des délégués votant. Des changements proposés doivent être présentés par écrit à la première séance de session de l'Assemblée Mondiale et mis en application avant la dernière séance de session mais suivant toute action d'amendements constitutionnels.

ARTICLE XIII – Prise d'effet des Règlements intérieurs

Les amendements approuvés des Règlements intérieurs prendront effet à la prise de fonction des responsables nouvellement élus.

Amendés et approuvés le 13 Août 2011 à la 12ème Assemblée Mondiale de la Fédération Mondiale tenue à Johannesburg en Afrique du Sud.

PROGRAMMES DE LA FEDERATION MONDIALE

PROGRAMME DE LA JOURNEE D'ETUDE DE LA FEDERATION MONDIALE

La Journée Mondiale de la Fédération est célèbre chaque année dans les communautés locales dans toutes les régions pour rassembler les femmes dans une étude, adoration et Action en commun.

Tous les centres de la Fédération doivent se rencontrer et planifier la tenue de la **Journée Mondiale de la Fédération** durant la dernière semaine ou weekend du mois d'Octobre. Cette période est en commémorations de la signature le 26 Octobre 1939 de la Charte originale qui a mis sur pied la Fédération Mondiale des Femmes Méthodistes.

Chaque année, l'une des neuf zones géographiques se charge de préparer le matériel d'éducation et les ressources d'adoration pour le **programme de la Journée d'étude de la Fédération Mondiale**.

Le thème de chaque année est choisi par le comité exécutif à sa réunion six mois après l'Assemblée Mondiale et est généralement basé sur les résolutions de l'Assemblée, des problèmes du monde ou des objectifs des Nations Unies.

Le matériel de projet du programme de la Journée d'étude de la Fédération Mondiale doit être envoyé à la vice-présidente de la Fédération Mondiale d'ici le 1er Mai de chaque année pour correction et révision par les Responsables au niveau mondial. Le programme approuvé est distribué aux dirigeantes des centres à travers les présidentes de zone au 1er Juillet et est disponible à tous les membres pour téléchargement à partir du site web de la Fédération.

Les collectes de fonds de la Journée d'étude de la Fédération Mondiale doivent être envoyées à la Trésorière générale de la Fédération Mondiale.

PROGRAMME D'ETUDE DE BOSSEY

L'Institut œcuménique de Bossey fait partie du conseil mondial des églises à Genève.

Le programme d'étude de Bossey est une offre à la Fédération Mondiale à travers une subvention de 5.000 \$ de la part des Femmes Méthodistes Unies des Etats Unis.

Des programmes d'étude de courte durée à Bossey sont publiés sur le site web de la Fédération et sur la page Facebook de la Fédération Mondiale pour que des candidats potentiels peuvent voir les Thèmes et Dates.

Le Processus de demande

La subvention est mise à la disposition des étudiants qui sont:

- sélectionnés par des Responsables de zone à partir des nominations de centre;
- approuvés par des Responsables au niveau mondial ; et
- nommés pour approbation par les Femmes Méthodistes Unies..

La dernière acceptation des nominations est faite par l'Institut Bossey.

Si aucune demande n'est reçue des individus ou centres, les Responsables de zone et au niveau mondial inviteront des candidats convenables à envoyer leur demande.

De chaque centre, une seule demande est acceptée.

Il y a une rotation annuelle de nomination de zones d'une manière que deux zones auront une opportunité de nomination chaque année. Dans la zone d'Amérique du Nord, seul le centre de la Caraïbe peut participer.

La première préférence d'étudiants de l'Institut Bossey sera les femmes qui:

- ont un âge inférieur ou égal à 40 ans;
- qui ont une formation et une expérience de diversité culturelle.
- qui ont une deuxième langue;
- qui sont actives dans les travaux d'église;
- qui sont laïques;
- qui n'ont pas connu une expérience internationale dans le passé, et
- qui bénéficieront du thème d'étude dans leur carrière ou vie d'église;

LA FEDERATION MONDIALE AUX NATIONS UNIES

En 1983, la Fédération Mondiale a obtenu le statut d'une Organisation Non – Gouvernementale (ONG) avec une Représentation aux Nations Unies avec le **statut de consultation spéciale** avec le Conseil Economique et Social(CES).

La Fédération est aussi membre de la Conférence des Organisations Non-Gouvernementales en relation de consultation avec les Nations Unies (CONG) et en statut de consultation avec le Département d'Informations Publiques(DIP).

Le Représentant de la Fédération à l'ONU à New York participe aux événements qui ont un lien particulier avec le travail de la Fédération relativement aux femmes et aux filles.

Chaque année en Mars, le Représentant des ONG de la Fédération aux Nations Unies participe au travail de la Commission du statut des Femmes (CSF). Lorsqu'il y a disponibilité de fonds, d'autres Représentants de la Fédération participeront à l'évènement qui est exclusivement dédié à l'égalité de sexe et qui est l'organe principal mondial de décision politique sur l'affaire.

La Représentante de la jeunesse aux Nations Unies de la Fédération participe aux évènements spéciaux de la Jeunesse des Nations Unies tenus à New York.

La Fédération a une représentante en Amérique latine qui participe aux évènements des Nations Unies de la Commission Economique pour l'Amérique latine et les caraïbes (CEPAL).

Durant le quinquennat 2016-2021 le Représentant des ONG de la Fédération aux Nations Unies a attiré l'attention de la Fédération sur les objectifs de développement durable.

LES JEUDIS EN NOIR



Cette campagne internationale trouve son origine dans les années 80 où le Conseil Mondial des Eglises a exprimé sa solidarité aux “ Grand’mères de Mayo “. Les femmes portaient le noir et protestaient chaque jour à plaza de Mayo, Buenos Aires, Argentina, contre le traitement des femmes, spécialement par les militaires qui ont “pris de force” les hommes de leurs maisons, laissant les femmes seules et vulnérables.

Le mouvement du Jeudi Noir lutte pour un monde sans viol et violence pour tous, mais spécialement les femmes. En portant des T-shirts avec boutons noirs avec un message chaque Jeudi, les membres de la Fédération se sont engagés à être en solidarité avec toutes les femmes qui mènent une campagne pour un monde plus sécurisé.

Voir: www.thursdaysinblack.org.nz

LE PROGRAMME DE BOURSE D'ETUDE DU MEMORIAL HELEN KIM

La Fédération Mondiale met un accent particulier sur le bien-être de la “ Fille “ depuis plusieurs années et ceci continue d’être l’une des principales affaires de justice de la Fédération.

Cet engagement à l’égard des Filles et des jeunes femmes a trouvé un nouvel élan à travers **la bourse d’étude du Mémorial Helen kim** qui offre **un programme de formation en Développement de Leadership aux Jeunes Femmes.**

Le programme a commencé à Loughborough, Angleterre en 2001.

Les critères de Participation à la Bourse d’Etude:

L’opportunité sera offerte à deux jeunes femmes de chaque Zone de la Fédération Mondiale de participer à l’Assemblée Mondiale de la Fédération.

Bien avant ceci, elles auront un programme de développement en Leadership pour 2 jours où elles auront à:

- apprendre l’histoire, le travail et les objectifs de la Fédération Mondiale;
- acquérir les compétences en Leadership;

- participer à la réalisation de communauté entre les femmes venant toutes les zones de la Fédération Mondiale;
- développer des relations avec les membres du Conseil Exécutif de la Fédération Mondiale; et
- examiner les problèmes des femmes pour plus d'engagement et soutien.

Eligibilité de Sélection:

Les bénéficiaires de la bourse Helen Kim seront:

- entre la tranche d'âge 18 à 30 ans à la date de l'Assemblée Mondiale de la Fédération Mondiale;
- des membres engagées dans la foi méthodiste, dans l'église Unie ou pour l'Union;
- engagées dans les problèmes des femmes et/ou les activités d'église;
- des personnes qui ont fait preuve d'aptitude en leadership;
- en mesure d'indiquer les moyens par lesquels ils pourront partager leurs nouvelles compétences acquises;
- nommées par un membre du centre de la Fédération Mondiale de leur localité; et
- endossées par leur Pasteur et présidente de centre.

Processus de sélection:

- Pendant la première semaine d'Août, la Secrétaire de la Fédération Mondiale enverra deux formulaires de demande de Bourse du Mémorial Helen Kim à chaque Centre, et ceci un an avant l'Assemblée Mondiale.
- Les formulaires de demande remplis doivent être soumis aux présidentes de zone de la Fédération Mondiale au 31 Octobre, un an avant l'Assemblée Mondiale.
- En consultation avec la vice-présidente de zone, la présidente de zone sélectionnera quatre personnes des demandes officiellement reçues, et enverra les noms de leur choix aux Responsables sur le plan mondial pour la sélection finale.

- La présidente de la Fédération informera les présidentes de zone de tous les noms des boursières sélectionnées au 15 Décembre de l'année avant l'Assemblée Mondiale.

Financement:

- Les dons et biens individuels sont encouragés.
- Chaque Centre est encouragé à faire une collecte de fonds à travers des quêtes spéciales aux Assemblées de zone/centre, utilisant des moyens ou idées de créativité pertinents aux communautés.
- Autres organisations et groupes d'Administrateurs peuvent être approchés pour des subventions et dons.
- Un Fonds d'investissement va générer de revenu continuellement pour permettre que le programme de bourse d'étude pour la formation en développement de leadership pour jeunes femmes se développe à chaque quinquennat.
- La Fédération Mondiale se chargera du coût de voyage et de logement des boursières du Mémorial Helen Kim à l'Assemblée Mondiale.

Responsabilité

La présidente de la Fédération Mondiale est responsable de la mise en œuvre et du contrôle général du programme.

Toute information personnelle doit être strictement confidentielle.

Toute boursière de Helen Kim signera un Accord pour participer à la préformation en Leadership de l'Assemblée, aux séminaires d'Assemblée, de zone, et si possible d'église de localité et au travail des femmes. Les présidentes de zone vont aussi signer pour exprimer leur soutien continu à leurs boursières de zone.

DIRECTIVES FINANCIERES

INDEX:

- | | |
|------|------------------------------------|
| #1-5 | Allocations |
| #6-8 | Budget et dépenses supplémentaires |

#9-12	Contribution et dons des Centres
#13-14	Equipeement
#15-20	Gestion financiere et investissements
#21-26	Prêts – Séminaires de zone
#27	Publications
#28-32	Voyage en général
#33-34	Voyage –Présidente de la Fédération
#35-38	Voyage – Assemblée Mondiale
#39-49	Voyage–Subventions supplémentaires aux Délégués de Centres
#50-55	Financement de l'Assemblée Mondiale
#56-59	Responsables de la Fédération Mondiale
#60-70	Trésorière Mondiale
#71	Trésorière Mondiale - Pré-Assemblée
#72-73	Trésorière Mondiale – Durant l'Assemblée
#74-79	Trésorière Mondiale - Post-Assemblée

Allocations:

1. Les allocations annuelles payées aux Responsables de la Fédération, la Présidente Emérite, les Présidentes de zone et vice-présidentes sont des prépaiements initiaux à un taux prédéterminé et doivent être utilisées d'une manière économique que possible. A chaque année suivante, pourvu que la Trésorière Mondiale reçoive une demande de remboursement détaillé des dépenses encourues au cours de l'année précédente, elle remboursera une nouvelle allocation à la Responsable jusqu'à un maximum de l'allocation approuvée. La non- soumission de cette information entraîne un non accord de plus d'allocations.

2. Les allocations annuelles payées aux Représentantes de la Fédération Mondiale aux Nations Unies sont des prépaiements initiaux à un taux prédéterminé et doivent être utilisées d'une manière économique que possible. A chaque année suivante, pourvu que la Trésorière Mondiale reçoive un plan détaillé des dépenses encourues au cours de l'année précédente, elle remboursera à la Représentante une nouvelle allocation jusqu'à un maximum de l'allocation approuvée. La non-soumission de cette information entraîne un non accord de plus d'allocations.

3. Il y aura un "formulaire de mode de paiement" à utiliser pour les paiements aux Responsables de la Fédération, à la Présidente Emérite, aux Responsables de zone, Rédactrice et Représentantes de la Fédération Mondiale aux Nations Unies relativement aux paiements des réclamations financières d'Allocations, de Subventions et remboursement de frais de voyage, et ceci comprendra le mode préféré de paiement par:

- Le virement télégraphique avec le numéro de compte approprié
- La traite bancaire
- Chèque
- Argent liquide en \$ américain

4. La Trésorière Mondiale et l'Assistante Trésorière, ou autres Responsables de la Fédération doivent signer une pièce justificative des dépenses avant le paiement d'argent.

5. Toute allocation payée et non dépensée par les Responsables de la Fédération, la Présidente Emérite, les présidentes de zone et vice-présidentes, ONG de la Fédération Mondiale Représentantes aux Nations Unies doit être retournée à la Fédération Mondiale à la fin du quinquennat.

Budgets:

6. Le comité Exécutif ou les Responsables de la Fédération vont réviser le budget chaque année. Toute dépense supplémentaire hors du budget adopté par l'Assemblée Mondiale doit être autorisée par les Responsables de la Fédération ou le Comité Exécutif.

7. Un budget détaillé de revenu et dépenses prévus doit être présenté au Comité Exécutif avant toute approbation de proposition de fonds supplémentaire ou de dépenses supplémentaires au-delà de celles adoptées par l'Assemblée Mondiale précédente.

8. Le budget du quinquennat sera rédigé par le Comité des Finances et approuvé par le Comité Exécutif pour présentation au Département des Affaires approprié de l'Assemblée Mondiale.

Contributions et dons des Centres:

9. La trésorière mondiale va envoyer à chaque centre un formulaire de facture détaillée comprenant les informations nécessaires et le montant dû par

chaque centre à la Fédération Mondiale et ceci représentant la contribution annuelle du centre. Le montant dû est calculé sur la base de l'effectif des membres dans chaque centre affilié tel notifié chaque année et payé comme le montant annuel convenu de chaque membre à l'Assemblée Mondiale précédente.

10. La trésorière mondiale va accompagner le formulaire de facture d'une lettre invitant chaque centre faire d'autres contributions à la Fédération Mondiale à savoir des dons spéciaux ou offrandes de la Journée mondiale de la Fédération.

11. A travers la présidente de zone ou vice-présidente, les centres doivent régulièrement être rappelés de considérer leurs dons annuels comme leurs contributions de centre telles votées à l'Assemblée Mondiale précédente ou tous autres dons supplémentaires offerts à la Fédération Mondiale. Les Responsables de zone doivent aussi encourager un paiement prompt des offrandes de la Journée mondiale de la Fédération au Trésorier mondial.

12. La trésorière mondiale doit reconnaître les difficultés que rencontrent certains centres à cause des restrictions du gouvernement et des politiques financières qui prohibent certains centres de payer leurs contributions annuelles à la Fédération Mondiale.

Lorsque le Centre contribue autrement, ceci doit être considéré comme une contribution à la Fédération Mondiale et enregistré dans un livre de compte. Ces centres doivent pouvoir faire leurs contributions de centre en paiement comptant au moment de l'Assemblée Mondiale.

Ces paiements comptant peuvent être réalisés à travers la vente d'objets artisanaux et de ressources locaux à l'Assemblée Mondiale et le revenu collecté sera utilisé pour honorer leurs engagements financiers de la Fédération Mondiale.

Equipement:

13. Les équipements des Responsables de la Fédération, de la Présidente et Editrice doivent se faire disponibles comme il faut et être approuvés au début de chaque quinquennat et ceci à partir d'un fonds de dotation d'équipement, ou du montant prévu dans le budget général.

Les équipements à rendre disponibles sont un ordinateur et une imprimante. Le comité des finances doit réviser les coûts et conditions des équipements.

Les équipements d'ordinateur défectueux et endommagés peuvent être remplacés seulement après approbation reçue des Responsables de la Fédération, reconnaissant que le retrait d'argent est à effectuer à partir de l'allocation des

dépenses d'équipement. Les réparations seront normalement payées à partir de l'allocation annuelle de la Responsable de la Fédération.

Le processus d'achat d'équipement:

- Obtenir au moins deux devis;
 - Obtenir approbation de devis de la trésorière de la Fédération, qui devra avoir consulté le comité des finances;
 - Approbation donnée par la Trésorière de la Fédération;
 - Détails d'achat à fournir à la Trésorière de la Fédération;
14. Les Responsables de la Fédération Mondiale, l'éditrice officielle, et les Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale aux Nations Unies doivent faire une évaluation commerciale indépendante de leur équipement financé par la Fédération Mondiale bien avant la réunion pré-Assemblée du Comité Exécutif.

Toute décision prise relativement à l'équipement financé par la Fédération Mondiale à la disposition des Responsables/Nommées de la Fédération à la fin de leur mandat doit faire l'objet d'une négociation entre cette Responsable/Nommée et la Trésorière de la Fédération tout en considérant l'évaluation indépendante de cet équipement. Cette décision négociée sera ratifiée par la réunion pré-Assemblée du Comité Exécutif.

Gestion Financière et Investissements:

15. C'est la responsabilité des membres du comité Exécutif d'assurer un travail équilibré pour le succès du quinquennat.
16. Le Comité en charge des finances sera les quatre Responsables élues de la Fédération avec l'Assistante Trésorière à être responsables du développement de stratégies de financement pour l'Assemblée Mondiale et d'autres programmes de la Fédération Mondiale.
17. Il y aura un comité d'investissement composé de la Trésorière de la Fédération, l'Assistante Trésorière, de la Trésorière de la Fédération d'un passé immédiat et du consultant financier, qui sera nommé par le Comité Exécutif dont le rôle sera de conseiller les Responsables de la Fédération sur les stratégies appropriées de d'investissement.

18. Aucune aide financière ne sera accordée aux centres pour des projets ou programmes au niveau des centres (ou leur centre partenaire) à moins que la décision ne soit prise à l'Assemblée Mondiale.
19. Les centres sont encouragés à rechercher leur propre fonds pour leur voyage à l'Assemblée.
20. Un fonds de dotation d'une valeur de 100.000 \$US a été établi en deux fonds séparés. Ces fonds de dotation resteront investis aux Etats-Unis et aucun retrait ne sera effectué sur ces fonds. Le retrait d'intérêt des fonds est possible pour des objectifs spécifiques.

Le fonds de Jubilé en argent d'une valeur de 25.000 \$US est destiné aux objectifs des Nations Unies. Au départ 20.000 \$, ce fonds a été établi en 1981 pour célébrer le 25ème anniversaire de la Fédération Mondiale avec une demande supplémentaire de 5.000 \$US en 1999 du patrimoine du feu Myrta Pfeiffer.

Fonds de Dotation:

- 50.000\$US de fonds de dotation avec intérêt disponible pour des objectifs en général
- 50.000\$US de fonds de bureau et d'équipement avec intérêt disponible pour remplacement d'équipement
- 25.000\$US de fonds de Jubilé avec intérêt disponible pour des objectifs des Nations Unies

Chaque quinquennat doit disposer d'un montant de base de 30.000\$US de revenu de ce quinquennat, qui sera remis à la Trésorière de la Fédération entrant en fonction par la Trésorière de la Fédération en fin de mandat juste à la fin de l'Assemblée Mondiale.

Quand tous les comptes sont vérifiés et finalisés, le reste de fonds gardé sera transféré à la Trésorière de la Fédération prenant fonction aussitôt que possible.

Prêts pour séminaires Régionaux:

21. Bien avant la planification finale du séminaire régional, la présidente régionale a la responsabilité de notifier la Secrétaire de la Fédération et la Trésorière de la Fédération du lieu proposé, et de préparer un budget détaillé pour le séminaire régional.

Le budget doit inclure les dépenses prévues pour le lieu, toute facilité supplémentaire, frais de voyage pour les intervenants et personnes ressources, les honoraires des intervenants, des traducteurs, frais d'impression, de communications, et l'impression du Rapport final du séminaire régional. Il faut aussi fournir des informations relatives aux coûts de logement des membres du centre à savoir si ces coûts seront subventionnés du prêt de séminaire régional à rembourser par le centre régional ou les membres du centre. Tous les coûts de voyage et de logement de la présidente et vice-présidente régionales, et toute Responsable de la Fédération membre de la région doivent être aussi inclus dans ce budget.

Le Revenu prévu se réalisera à partir des frais d'inscription, de logement, la collecte de fonds et des dons. Le budget détaillé doit être envoyé à la Trésorière de la Fédération avec une demande de Paiement de tout prêt pour le séminaire Régional.

22. Toute première demande de prêt pour le Séminaire Régional va concerner le coût de voyage et de logement de la Présidente Régionale, la Vice-Présidente Régionale et toute Responsable de la Fédération qui est membre de la Région.

23. Après réception d'un exemplaire du budget du séminaire régional, les Responsables de la Fédération doivent approuver le paiement de tout prêt de séminaire régional avant son paiement.

24. Après clôture du séminaire régional, les détails financiers des comptes du séminaire régional doivent être soumis à la Trésorière de la Fédération dans l'intervalle de trois mois.

25. Tout montant de surplus du séminaire régional doit être renvoyé à la Trésorière de la Fédération.

26. La présidente régionale peut présenter à la Trésorière de la Fédération une proposition détaillée sollicitant une permission pour utiliser une partie du surplus du séminaire régional, dépassant le montant de tout prêt de séminaire régional, pour des travaux en cours dans la région suite à des décisions prises au séminaire régional. Les Responsables de la Fédération doivent approuver toute dépense supplémentaire pour ce travail en cours.

Publications:

27. Il y aura quatre éditions de L'arbre de vie publiées sur le site web chaque année sauf indication contraire par accord du comité exécutif ou des Responsables de la Fédération. Chaque année les Responsables de la Fédération doivent réviser les coûts de publication de L'arbre de vie.

Une petite subvention peut être mise à la disposition de toute région qui souhaiterait faire la traduction de L'arbre de vie.

Les Voyages en General:

28. Au fond, tous les voyages aux réunions officielles de la Fédération Mondiale doivent être les moins coûteux avec des itinéraires les plus raisonnables qui soient disponibles. Le bénéficiaire paiera pour tout changement de programme de voyage dépendant de son choix personnel.

La Trésorière de la Fédération doit considérer la prise en charge de tout coût supplémentaire lorsque les compagnies aériennes font des changements dans leur programme de voyage indépendamment de la volonté du membre. Le paiement pour les changements d'urgence dans le programme des voyages sera seulement effectué après consultation avec la Trésorière de la Fédération.

29. Les membres qui vont participer aux réunions des Responsables de la Fédération et du comité exécutif doivent souscrire à une assurance adéquate de voyage.

30. La Fédération Mondiale paiera 100% des coûts de voyage et de logement des Responsables de la Fédération, de la présidente émérite, des présidentes et vice-présidentes des régions qui vont à des réunions officielles.

31. Les Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale aux Nations Unies devront avoir un montant convenu payé, tel proposé par le Facilitateur des Nations Unies et approuvé par les Responsables de la Fédération, pour assister aux réunions importantes.

32. La Trésorière Adjointe sera normalement chargée de traiter les formulaires de réclamation de fonds des dépenses pour assister aux réunions du comité exécutif et de l'Assemblée Mondiale pour s'assurer que les membres de la Fédération Mondiale prennent les itinéraires les plus économiques et raisonnables du voyage aérien. Ces formulaires de demande de fonds vont contenir des informations sur le voyage et le logement à destination (partager de chambre si possible).

Voyage de la Présidente:

33. Par sa position de la Présidente de la Fédération Mondiale, la présidente de la Fédération est normalement membre du comité directeur du Conseil Mondial des Méthodistes.

Le Conseil Mondial des Méthodistes finance normalement les frais de logement de la Présidente de la Fédération lorsqu'il y a des réunions du comité directeur, mais ses frais de voyage ne sont pas pris en charge pour ses réunions. Les allocations de voyage de la Présidente de la Fédération peuvent être utilisées pour financer les frais de voyage aux réunions présidium du Conseil Mondial des Méthodistes. Les voyages doivent suivre des itinéraires les plus économiques qui soient disponibles.

34. Les centres qui envoient une invitation à la Présidente de la Fédération ou à toute autre Responsable de la Fédération pour assister à un événement important au niveau du centre doivent prendre en charge le paiement des frais de voyage et de logement de la Présidente de la Fédération et de toute autre Responsable de la Fédération Mondiale pour cette visite. Les voyages doivent suivre des itinéraires les plus économiques et raisonnables qui soient disponibles.

Au cas où il y a plus d'un centre dans la même région, ou des régions sur itinéraire invitant la Présidente de la Fédération Mondiale, ou toute autre Responsable de la Fédération Mondiale, les frais de voyage pour visiter ces lieux doivent être partagés entre eux.

Voyage à l'Assemblée Mondiale:

35. La Fédération Mondiale ne prendra en charge aucun frais de voyage d'un délégué officiel d'un centre affilié pour l'Assemblée Mondiale, mais les frais de logement et de séjour à l'Assemblée Mondiale de chaque délégué officiel du centre affilié seront pris en charge par la Fédération Mondiale.
36. La Fédération Mondiale prend en charge les frais de voyage à l'Assemblée Mondiale par des itinéraires les plus économiques et raisonnable qui soient disponibles pour les Responsables de la Fédération, les membres du comité exécutif, les vice- présidentes régionales, les Représentantes d'ONG de la Fédération Mondiale aux Nations Unies, les Assistantes personnelles des Responsables de la Fédération Mondiale et Archiviste. La bénéficiaire paiera pour tout changement de programme de voyage dont le choix dépend de la dernière.

La Trésorière de la Fédération doit accepter de prendre en charge tout frais supplémentaire quand les compagnies aériennes font des changements dans leurs programmes de voyage et ceci est indépendant de la volonté du membre. Le paiement pour tout changement d'urgence de programme de voyage ne sera effectué qu'après consultation avec la Trésorière de la Fédération.

37. Les Responsables de la Fédération et des régions, la présidente émérite, l'éditrice, les Représentantes de la Fédération Mondiale aux Nations Unies, Archiviste et délégué de centre qui vont assister aux réunions du comité exécutif et des Responsables de la Fédération doivent faire le déplacement avec une assurance de voyage adéquate.
38. La Fédération Mondiale paie pour les frais de logement et de séjour des Responsables de la Fédération, de la présidente émérite, des membres du comité exécutif des vice-présidentes régionales, des Représentantes de la Fédération Mondiale aux Nations Unies, des Assistantes personnelles des Responsables de la Fédération, des délégués de centre, des intervenants et de l'Archiviste.
Le paiement pour changement de programme de voyage ne sera effectué qu'en cas d'urgence.

Allocations Supplémentaires de Voyage pour déléguées de Centre:

39. C'est la responsabilité de chaque centre de faire une collecte de fonds pour les frais de voyage par air de leur délégué à l'Assemblée Mondiale. Toute première collecte de fonds doit être destinée à cet objectif.
40. Les allocations supplémentaires de voyage sont maintenues au niveau de l'Assemblée Mondiale précédente avec un taux de baisse/augmentation qui reflète les changements des frais de voyage. Il y a un chiffre global convenu/proposé dans le budget des allocations supplémentaires des frais de voyage. Le montant disponible doit être partagé entre tous les centres qui en ont besoin, et peut être arrêté avant réception de toutes les demandes à cause d'insuffisance de fonds disponible.
41. Tout paiement d'allocations supplémentaires de voyage à l'Assemblée peut être basé sur ou influencé par les allocations supplémentaires de voyage accordées pour l'Assemblée Mondiale précédente.
42. Le financement des allocations supplémentaires de voyage est fait soit à partir du revenu général ou des dons des centres, des églises et d'autres communautés qui ont répondu à l'appel de dons pour assister financièrement les centres nécessiteux.

43. Tout centre affilié qui connaît de difficultés réelles à financer les frais de voyage de son/ses délégué(s) à assister à l'Assemblée Mondiale de la Fédération Mondiale peut faire une demande d'allocations supplémentaires de voyage auprès de la Trésorière de la Fédération pour étude indiquant les raisons d'une telle demande.
44. La Trésorière de la Fédération doit informer les Régions/centres des critères d'allocations supplémentaires de voyage présentant le processus de demande et d'accord de ces allocations. Les allocations supplémentaires de voyage ne sont pas accordées d'une manière automatique et il n'y a pas d'allocations supplémentaires de voyage à bénéficier de droit.
45. En consultation avec les Responsables de la Fédération et de la présidente régionale, la Trésorière de la Fédération sera autorisée à accorder une allocation supplémentaire de voyage qui sera payée sur la base du frais de voyage par air le moins cher qui soit disponible.
46. Les allocations supplémentaires de voyage ne sont jamais payées pour couvrir tout le montant du billet d'avion, ce qui encourage alors le centre à prendre en charge quelque partie des frais de voyage. Les demandeurs ne reçoivent pas nécessairement tout le montant demandé.

47. **A propos du Processus:**

Quelques demandeurs postulent pour assistance d'allocation supplémentaire de voyage d'une variété de sources ; ce qui crée une situation de confusion, et la possibilité d'un ou des centres d'être plus favorisés que d'autres. Toute multiplication de demandes de la part d'un centre pour une allocation supplémentaire de voyage pourrait compromettre tout cette initiative.

Quelques demandeurs peuvent aussi bénéficier d'allocation supplémentaire de voyage pour assister à la conférence mondiale des Méthodistes qui se tient normalement après l'Assemblée Mondiale de la Fédération. ê

Toute révélation entière d'allocations demandées et reçues est nécessaire dans le cadre de toute demande d'assistance d'allocation. Toute multiplication de demandes de la part d'un centre pour une allocation supplémentaire de voyage de la Fédération Mondiale pourrait compromettre tout le processus.

Toute demande d'informations et demande d'allocation supplémentaire de voyage doit être adressée directement à **la Trésorière de la Fédération qui communiquera directement avec ce centre.**

Toute demande envoyée à d'autres Responsables de la Fédération doit être transmise à la Trésorière de la Fédération pour étude et action possible.

Les allocations ne seront sanctionnées jusqu'au moment où il y a une détermination de demandes accumulées d'allocations relativement au montant total du budget. Cette détermination aura lieu à une date prévue.

Lors de la demande d'allocation supplémentaire de voyage pour un centre, il est nécessaire de révéler entièrement toutes les allocations de voyage demandées et reçues de toute source pour l'Assemblée Mondiale de la Fédération ou la Conférence mondiale Méthodiste.

En consultation avec les Responsables du centre, la Trésorière va négocier directement avec les Responsables du centre relativement à toute allocation supplémentaire de voyage.

Dans certaines circonstances, il pourrait être nécessaire à la Trésorière de la Fédération d'acheter et payer pour les billets d'avion et les centres concernés vont alors payer le pourcentage de frais convenu à la Trésorière de la Fédération. La Trésorière de la Fédération doit consulter la Présidente de la Fédération(ou quiconque assure son intérim) sur chaque proposition d'allocation supplémentaire de voyage.

Bien avant une date proposée, toutes les Responsables de la Fédération doivent être consultées sur les demandes accumulées d'allocation supplémentaire de voyage reçue et aussi à qui la Trésorière recommande l'accord de financement. Les Responsables de la Fédération doivent approuver avant que tout paiement ne soit effectué par la Trésorière de la Fédération.

'Les centres' demandant être membre-affilié au sein de la Fédération Mondiale:

48. Les informations et processus ci-dessus s'appliquent à tout centre demandant une allocation supplémentaire de voyage de l'Assemblée.

Les critères de membre-affilié au sein de la Fédération Mondiale doivent être remplis avant toute considération de permettre au 'centre' de postuler pour être membre.

La Trésorière de la Fédération doit vérifier la situation financière du 'centre' postulant. Cette information lui permettra de faire une recommandation appropriée aux Responsables de la Fédération.

'Les centres' demandant être membre-Associé au sein de la Fédération Mondiale:

49. La Fédération Mondiale ne prendra en charge aucune dépense de tout centre membre-Associé ou de tout centre demandant être membre-Associé pour se rendre à l'Assemblée Mondiale.

Financement de l'Assemblée Mondiale:

50. Les Responsables de la Fédération font une révision générale en cours aussi nécessaire du Budget global de la Fédération Mondiale pour permettre de faire une estimation du montant nécessaire pour financer l'Assemblée Mondiale.

Il faut un degré de flexibilité nécessaire lors de la planification des dépenses dans le budget de l'Assemblée Mondiale pour prévoir les risques divers.

51. Le surplus de revenu accumulé sur dépenses doit être investi pour fournir le financement de l'Assemblée Mondiale.

52. Un pourcentage de tout surplus financier de l'Assemblée Mondiale précédente, dont le montant sera déterminé par le comité exécutif, doit être investi pour la prochaine Assemblée Mondiale de la Fédération.

53. Dans chaque quinquennat qui suit le Comité Exécutif doit voter sur les allocations de logement et séjour des délégués de centre affilié à l'Assemblée Mondiale de la Fédération.

54. Le Comité Exécutif nommera une personne qui se chargera des inscriptions pour l'Assemblée Mondiale. Les frais de logement, de séjour et de voyage de cette dernière seront payés du compte de l'Assemblée Mondiale.

55. L'Archiviste de la Fédération Mondiale assistera à l'Assemblée Mondiale et ses frais de logement, de voyage et de séjour seront payés du compte de l'Assemblée Mondiale.

Les Responsables de la Fédération:

56. Le comité exécutif ou le comité financier doit approuver l'assistance de secrétariat à temps partiel dont ont les Responsables de la Fédération, particulièrement au moment de l'Assemblée Mondiale.

57. Les quatre Responsables de la Fédération élus doivent être permis d'avoir une assistante particulière à l'Assemblée Mondiale et durant les Réunions pré-et-post Assemblée pour les assister dans leurs tâches assignées. Leurs dépenses seront prises en charge à partir du compte de l'Assemblée Mondiale.

58. Le Bureau Administratif de la Secrétaire de la Fédération à l'Assemblée Mondiale doit avoir deux informaticiens compétents à la disposition de la Secrétaire de la Fédération et deux autres assistantes dont les nominations ont été ratifiées par les Responsables de la Fédération.
59. Les besoins en personnel du Bureau Administratif de la Trésorière de la Fédération à l'Assemblée Mondiale doivent être satisfaits à savoir la Trésorière de la Fédération, l'Assistante Trésorière et l'Assistante particulière de la Trésorière de la Fédération dont les nominations ont été ratifiées par les Responsables de la Fédération.

La Trésorière de la Fédération:

60. L'exercice financier de la Fédération Mondiale sera du 1^{er} Août au 31 juillet.
61. La Trésorière de la Fédération doit être élue d'un pays où la monnaie négociable sur le plan international.
62. La nouvelle Trésorière de la Fédération et Secrétaire de la Fédération se chargeront de prendre les dispositions pour la mise en œuvre d'un engagement de la Trésorière de la Fédération à travers:
- (i) Un engagement garanti pour la nouvelle Trésorière;
 - (ii) Une assurance adéquate pour couvrir le virement et sécurité des fonds.
63. The La Trésorière de la Fédération proposera une Assistante Trésorière qui sera nommée par le Comité Exécutif qui aura à assumer des tâches qui lui seront assignées de temps en temps par la Trésorière de la Fédération.
64. Il y aura deux signatures sur chaque chèque. Cinq personnes seront qualifiées pour signature : les quatre Responsables de la Fédération et l'Assistante Trésorière.
65. La Trésorière de la Fédération doit réaliser un formulaire de facture et une lettre invitant chaque centre à faire des contributions à la Fédération Mondiale y compris les contributions spéciales et offrandes de la Journée Mondiale de la Fédération.
66. Les centres doivent être régulièrement rappelés à travers le Président ou vice-président régional de prendre en compte leur offrande annuelle, soit comme leurs contributions de centre telles votées à l'Assemblée Mondiale précédente, ou tous autres dons supplémentaires offerts à la Fédération Mondiale des Femmes Méthodistes et pour l'Union des Femmes ecclésiastiques.

Les Responsables régionaux doivent aussi encourager un paiement prompt des contributions de la Journée Mondiale de la Fédération à la Trésorière de la Fédération.

67. La Trésorière de la Fédération va envoyer un reçu et une lettre de remerciement pour chaque contribution ou don de centre.
68. La Trésorière de la Fédération présentera un rapport d'audit annuel qui comprend une liste de toutes les contributions des régions et des centres aux Responsables de régions, des centres et de la Fédération, et un rapport final d'audit à l'Assemblée Mondiale.
69. L'audit de la cinquième année des écritures financières a lieu après la clôture de ces écritures à la date du 31 Mai de cette année, pour présentation à la réunion pré-Assemblée du comité exécutif.
70. En l'absence de la Trésorière de la Fédération il n'y aura aucune décision prise avec des implications financières à toute réunion non officielle des Responsables de la Fédération où deux ou trois Responsables élus de la Fédération se rencontrent en un lieu public de réunion partout dans le monde.

La Trésorière de la Fédération avant l'Assemblée :

71. La Trésorière de la Fédération se renseignera à l'endroit où l'Assemblée Mondiale aura lieu sur la possibilité d'ouvrir un compte bancaire de revenu/dépenses sur place pour faciliter la gestion des fonds.

La Trésorière de la Fédération durant l'Assemblée:

72. La Trésorière de la Fédération devra recevoir les contributions et offrandes non payées par les centres ; les revenus des ventes des ressources de la Fédération Mondiale organisées dans les régions/centres ; les revenus des ventes durant l'Assemblée Mondiale ; et des offrandes/quêtes des services officiels d'adoration.

La Trésorière de la Fédération après l'Assemblée:

73. La Trésorière de la Fédération en voie de retraite doit procurer des cartes bancaires de modèle de signatures pour la signature des Responsables de la Fédération , de l'Assistante Trésorière de la Fédération et d'autres responsables nommées pour achever la passation de service et l'annulation du mandat des signataires officiels.

Les cartes bancaires de modèle de signature remplies doivent être envoyées à la banque aussitôt que possible avec les documents relatifs du premier procès verbal du comité exécutif par lequel le changement de signataires bancaires a été autorisé.

74. La clôture de l'Assemblée Mondiale marque la fin et le début d'un nouveau quinquennat. Toute dépense et revenu (y compris ventes, dons, contributions et abonnements) doivent être transférés au quinquennat en cours jusqu'à la clôture de l'Assemblée Mondiale. La nouvelle Trésorière de la Fédération doit recevoir tout revenu futur et le transféré au nouveau quinquennat.
75. La nouvelle Trésorière doit être procurée de financement adéquat pour satisfaire les besoins financiers des premiers six mois du nouveau quinquennat.
76. La Trésorière de la Fédération en voie de retraite, en collaboration avec la Présidente en voie de retraite, ou sa personne nommée se chargeront de suivre tous les comptes de l'Assemblée Mondiale avec l'agence de l'agence de l'Assemblée Mondiale pour s'assurer qu'il y ait accord d'exactitude de tous les comptes relatifs. Après accord au niveau de chaque compte, la Trésorière en voie de retraite paiera ces comptes.
77. Suite à l'approbation de tous les comptes de l'Assemblée Mondiale, il est procédé à un autre audit des comptes, et tous les livres et registres remis à la nouvelle Trésorière de la Fédération.
78. La Trésorière de la Fédération en retraite assistera à la deuxième Réunion du Comité Exécutif du nouveau quinquennat pour présenter les comptes vérifiés de l'Assemblée Mondiale.

DIRECTIVES POUR LA PLANIFICATION D'UN SEMINAIRE REGIONAL

Constitution et Règlements intérieurs

Les directives suivantes doivent être suivies conjointement avec la constitution et Règlements intérieurs de la Fédération Mondiale des Femmes Methodistes et ecclésiastiques.

Les séminaires régionaux

Suite à chaque Assemblée Mondiale, lors du quinquennat des séminaires régionaux doivent être faits dans chacune des neuf Régions géographiques. Les séminaires

régionaux sont normalement faits dans la deuxième ou troisième année de chaque quinquennat.

Planification d'un séminaire régional

Le lieu et les dates de chaque séminaire régional sont décidés normalement aux réunions régionales de l'Assemblée Mondiale, au moment où les centres sont encouragés à envoyer une invitation officielle pour faire un séminaire régional dans leur centre durant le quinquennat à venir. Si plusieurs invitations sont reçues des centres, l'histoire du lieu du séminaire régional précédent peut aider à déterminer le centre-hôte. Ceci est surtout important lorsqu'il y a un programme fusion avec les Responsables de la Fédération Mondiale et les dirigeants des centres sur le lieu du séminaire régional.

Des consultations entre quelques régions ou toutes les régions sont aussi nécessaires pour éviter la possibilité coïncidence de dates avec d'autres régions planifiant un évènement similaire.

Les Responsables régionaux sont chargés de mettre sur pied un comité de planification du séminaire régional aussitôt que possible après l'Assemblée Mondiale, dont les membres sont représentatifs aussi possible de la diversité des centres.

Le comité de programmation locale du centre-hôte doit être mis sur pied au sein du centre pour collaborer avec les membres nommés du comité de planification du séminaire régional pour les préparatifs et planification sur –terrain.

Une durée d'un séminaire régional permettra de déterminer quand certaines tâches doivent être accomplies, à savoir la publicité, la collecte de fonds, les processus d'enregistrement, le transport et les autorisations.

La confirmation du lieu prendra en compte ce qui suit :

- L'effectif convenu des membres inscrits pour le séminaire régional ;
- Accès facile au lieu pour les centres dans la région ;
- Facilité d'obtention de visas d'entrée pour tous les centres ;
- Coûts du voyage et distances en question ; et
- Accès à toutes les installations par les personnes handicapées.

Les intervenants et personnes ressources doivent être invités bien en avance.

Une brochure d'inscription doit être préparée au moins un an avant l'évènement pour distribution aux centres. Elle contiendra le thème, le lieu, la date et durée du séminaire régional, un bref aperçu du programme et des intervenants, frais de logement et les nécessités à emporter.

Il peut avoir des bourses à accorder pour assister certains membres à participer.

Thème et problèmes :

Le thème du séminaire régional doit être une continuation du thème, des problèmes avec accentuation de l'Assemblée Mondiale précédente. Des problèmes régionaux peuvent aussi être ajoutés pour donner un contexte local du programme de séminaire.

Les sous-titres supplémentaires de thème des séminaires régionaux doivent comprendre :

- Une étude biblique profonde ;
- Formation de développement en leadership ;
- Informations et analyse d'ONG des Nations Unies dans chaque région, moyen d'encourager à connaître et à participer.
- Sensibilisation générale ; et/ou
- Coopération étroite entre les centres au sein de chaque région et à travers les régions.

Séminaires Régionaux:

Dans certaines régions, des réunions régionales sont tenues pour partager le thème et mettre accent sur l'Assemblée Mondiale/le séminaire régional avec un nombre considérable de membres.

Budget du séminaire régional :

Il faut planifier un budget pour le séminaire régional tel établi dans les Directives financières de la Fédération Mondiale Numéros 21 à 26, page 42.

Ces directives doivent être suivies à la lettre.

Rapports de la planification

La présidente régionale est chargée de partager les détails d'informations avec la Secrétaire de la Fédération relativement au développement, concepts et mise en œuvre du séminaire régional.

La présidente régionale est chargée de partager des informations détaillées avec la Trésorière de la Fédération relativement à la situation financière en rapport avec la planification et la mise en œuvre du séminaire régional.

DIRECTIVES POUR UN PROGRAMME DE FUSION GENERALE

Un programme de fusion doit être tenu dans chaque région avant le séminaire régional. Ce programme de fusion attirera la participation des Responsables élues de la Fédération et des présidentes de tous les centres dans chaque région. L'objectif de ce programme de fusion est de "se connaître" ; de permettre aux dirigeants de centre de mieux connaître la Fédération ; et de permettre aux Responsables de la Fédération d'apprendre à connaître plus le travail du centre.

A la première réunion du comité exécutif, tenue immédiatement après l'Assemblée Mondiale, une décision préliminaire doit être prise concernant les dates et lieux de tous les séminaires régionaux et programmes de fusion.

Les Responsables de la Fédération élues sont le groupe initiateur et d'accueil pour le programme de fusion. La Secrétaire de la Fédération est responsable de la planification et de la mise en œuvre de l'évènement. Les Responsables de la Fédération doivent approuver le plan général.

Budget:

Les Responsables de la Fédération doivent préparer un budget pour les programmes de fusion qui ont lieu durant leur quinquennat.

Ce budget doit comprendre :

- le montant proposé par les Responsables de la Fédération pour chaque programme de fusion ;
- les frais de voyage, de logement et de repas des Responsables de la Fédération pour assister à ces réunions, sachant que tous les Responsables de la Fédération peuvent ne pas être disponibles à ces réunions ;
- le frais de repas des présidentes de centre et de tout traducteur nécessaire au programme de fusion.

Date et Lieu:

Le lieu de chaque séminaire régional doit être normalement décidé aux réunions régionales de l'Assemblée Mondiale, afin que les centres puissent envoyer une

invitation officielle pour faire le séminaire dans leur centre au cours de ce quinquennat.

Les dates des séminaires régionaux et programmes de fusion doivent être normalement discutées à l'Assemblée Mondiale pour permettre la consultation avec les Responsables de la Fédération avant de quitter l'Assemblée Mondiale.

La décision relative à la date et lieu du programme de fusion doit être finalisée avec les Responsables régionaux concernés.

Le programme de fusion est normalement tenu sur deux à trois jours dépendamment du nombre de centres participant. Cela commence avec une session de bienvenue dans la soirée ou tard dans l'après-midi, et prend fin le matin au début du séminaire régional.

Invitations:

La présidente régionale et la vice-présidente régionale sont membres du programme et doivent recevoir une invitation.

La présidente de centre doit représenter chaque centre au sein de la région, et sera accompagnée tout traducteur nécessaire.

Les lettres d'invitation pour prendre part au programme de fusion seront envoyées par les Responsables de la Fédération aux présidentes de centre. Si la présidente de centre est incapable de participer, un mandataire peut être nommé.

Les lettres d'invitation doivent être envoyées huit mois avant le programme de fusion pour permettre le suivi de correspondance et la planification pour le voyage.

Si un mandataire doit participer au nom d'une présidente de centre, il est très important que le mandataire connaisse le travail de la Fédération Mondiale dans leur propre centre, et peut intervenir officiellement au nom de ce centre.

Si l'utilisation de l'Anglais est un problème, un interprète peut être nommé de ce centre, aussi bien qu'un interprète pour les Responsables de la Fédération, si la plupart des représentantes du centre ne parlent pas Anglais.

La lettre d'invitation doit contenir la vision et objectifs du programme de fusion, un ordre du jour, et un formulaire de réponse pour les détails des contacts de chaque représentante de centre nommée.

Chaque centre prendra en charge les frais de voyage et de logement de leur présidente de centre pour assister à cette réunion. La Fédération prendra en charge

tous les autres frais, y compris les repas et les dépenses nécessaires de secrétariat au cours du programme de fusion.

Au moment où les présidentes de centre sont au programme de fusion, elles sont encouragées à payer leurs frais d'adhésion de centre.

REGIONS ET CENTRES

Il est nécessaire d'informer la secrétaire de la Fédération de tout changement concernant la Responsable de Centre. Les informations complètes et courantes peuvent être obtenues sur demande auprès de la secrétaire de la Fédération.

Région de l'Afrique Australe et Orientale

Centres Affiliés:

Angola	United Methodist Church
Burundi	United Methodist Church
Democratic Republic of Congo	United Methodist Church
Kenya	Methodist Church in Kenya
Mozambique	United Methodist Church
Rwanda	United Methodist Church
Afrique Australe	Methodist Church of Southern Africa: Association des Femmes Femmes Auxiliaires Women's Manyano Namibia Women's Fellowship
Afrique du Sud	African Methodist Episcopal Church
Zambia	United Church of Zambia
Zimbabwe	Methodist Church in Zimbabwe United Methodist Church

Région Ouest-Afrique

Centres Affiliés:

Benin	The Methodist Church
-------	----------------------

Côte d'Ivoire	Eglise Méthodiste Unie
Ghana	The Methodist Church Nigeria
	The Methodist Church
	United Methodist Church
Liberia	United Methodist Church
Sierra Leone	The Methodist Church
	United Methodist Church
	West African Methodist Church
The Gambia	The Methodist Church of Gambia
Togo	Methodist Church of Togo
Région Amérique Latine	
<i>Centres Affiliés:</i>	
Argentina	Iglesia Evangelica Metodista Argentina
Bolivia	Iglesia Evangelica Metodista en Bolivia
Brazil	Iglesia Evangelica Metodista del Brasil
Chile	Iglesia Evangelica Metodista de Chile
Costa Rica	Iglesia Evangélica Metodista del Costa Rica
Cuba	Iglesia Evangelica Metodista en Cuba
Mexico	Iglesia Evangelica Metodista de Mexico
Panama	The Evangelical Methodist Church
Paraguay	Comunidad Evangelica Metodista del Paraguay
Peru	Iglesia Metodista del Perú
Uruguay	Iglesia Evangelica Metodista en el Uruguay
Région Amérique du Nord	
<i>Centres Affiliés:</i>	
United States of America	Christian Methodist Episcopal Church (CME)
	African Methodist Episcopal (AME)
	African Methodist Episcopal Zion (AMEZ)
	United Methodist Church (UMC)

Caribbean The Methodist Church in Caribbean & the Americas (MCCA)

Région Asie de l'Est

Centres Affiliés:

Hong Kong The Methodist Church
Indonesia The Methodist Church
Korea The Methodist Church
Malaysia The Methodist Church
Philippines United Methodist Church
United Church of Christ in the Philippines (UCCP)
Singapore The Methodist Church
Taiwan: Republic of China The Methodist Church

Région Asie du Sud

Centres Affiliés:

India Church of South India
Church of North India
Methodist Church in India
Myanmar Methodist Church of Myanmar
Pakistan Church of Pakistan
Sri Lanka Methodist Church of Sri Lanka

Région Europe –Grande Bretagne & Irlande

Centres Affiliés:

Britain The Methodist Church Ireland The Methodist Church

Région Europe-Continentale

Centres Affiliés:

Austria United Methodist Church
Belgium United Protestant Church
Bulgaria and Romania United Methodist Church

Czech Republic	Unite3d Methodist Church
Estonia	United Methodist Church
France	United Methodist Church
Germany	United Methodist Church
Hungary	United Methodist Church
Italy	OPCEMI Methodist Church in Italy
Latvia	United Methodist Church
Norway	United Methodist Church
Macedonia	United Methodist Church
Poland	United Methodist Church
Portugal	Evangelical Methodist Church
Russia	United Methodist Church
Serbia	United Methodist Church
Slovak Republic	United Methodist Church
Spain	Evangelical Church in Spain
Sweden	The Uniting Church
Switzerland	United Methodist Church
Région Pacifique du Sud	
<i>Centres Affiliés:</i>	
Australia	Uniting Church in Australia
Fiji & Rotuma	Methodist Church of Fiji
New Zealand	Methodist Church of New Zealand
Papua New Guinea	The United Church of Papua New Guinea
Samoa	Samoa Methodist Church
Solomon Islands	United Church in Solomon Islands

Tonga

The Free Wesleyan Church of Tonga

Centres Associés

North America

United Church of Canada

East Asia

Japan: United Church of Christ

South Asia

Methodist Church of Myanmar [Lower Myanmar]

Upper Myanmar Methodist Church

Southern & East Africa

Methodist Church of Southern Africa:

Connexional Young Women's Manyano

PUBLICATIONS DE LA FEDERATION MONDIALE

'Methodist Women - a World Sisterhood.' Publié en 1986 est une histoire complète de la Fédération Mondiale des Femmes Méthodistes depuis son inauguration jusqu'en 1986. Une équipe éditoriale dirigée Dr Oknah Kim Lah par a écrit ce livre.

'From Memory to Hope - A Narrative History of the Areas of the World federation of Methodist Women,' publié en 2000 est une histoire fascinante des femmes et de leur travail couvrant la décennie 1986 to 1996, et est écrite par Mme Ethel Born des Etats-Unis. (disponible en version imprimée.)

Le Site Web et la Page Facebook de la Fédération

Depuis 2011 la Fédération Mondiale a comme site web www.wfmucw.org et une page facebook

World Federation of Methodist and Uniting Church Women. Ces deux adresses s'avèrent utiles pour les préparatifs de la 13^e Assemblée Mondiale avec des mises à jour fréquentes d'informations pour celles qui désirent y assister. Des informations de la Présidente et des références de prières sont publiées régulièrement pour celles qui désirent y assister.

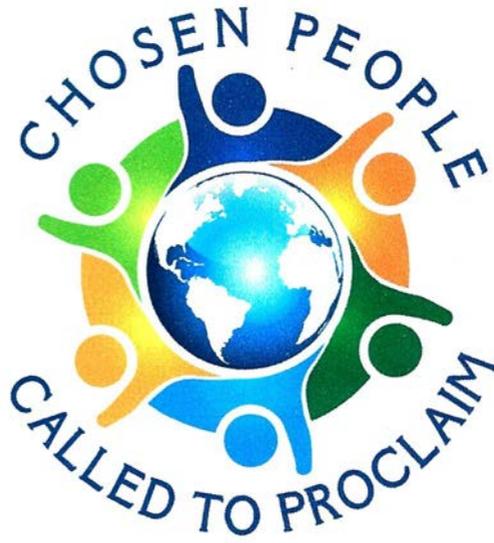
The *Tree of Life* (l'Arbre de Vie) est publié chaque trois mois sur le site web et est disponible sur la Page Facebook.

The *Study Day* material (le matériel de la journée d'étude) est publiée sur le site web chaque année avant le mois d'Octobre et est aussi affiché sur la Page Facebook.

Les Responsables Régionales peuvent avoir le matériel concernant leur région et centres sur le site web par ce contact :

webmaster@wfmucw.org.

**Theme du Quinquennat 2016-2021
(Peuple choisi, Consacré à la mission
d'évangélisation)**




SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

1 NO POVERTY 	2 ZERO HUNGER 	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	4 QUALITY EDUCATION 	5 GENDER EQUALITY 	6 CLEAN WATER AND SANITATION 
7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY 	8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH 	9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE 	10 REDUCED INEQUALITIES 	11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES 	12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION 
13 CLIMATE ACTION 	14 LIFE BELOW WATER 	15 LIFE ON LAND 	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 	 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

